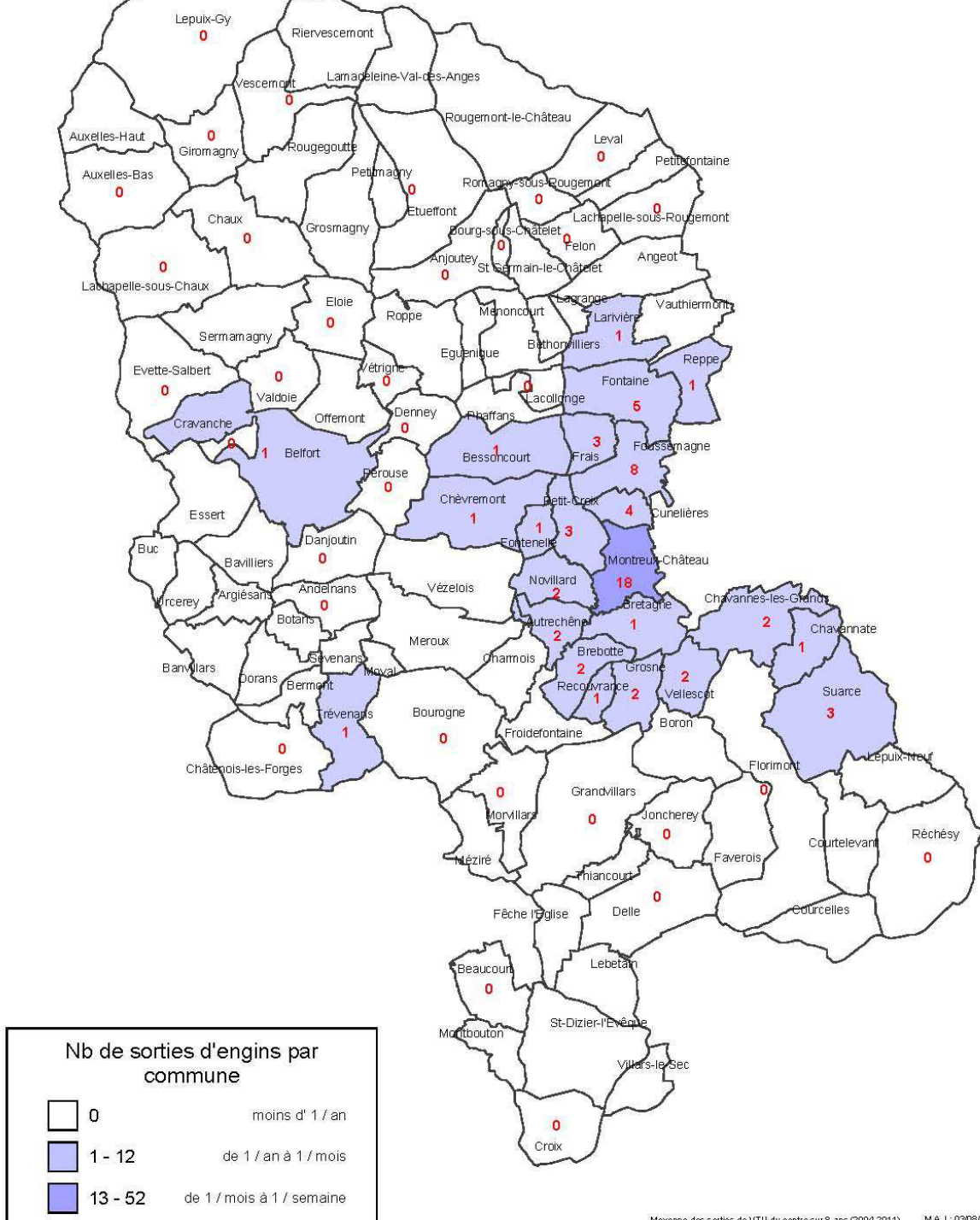




## Nombre de VTU Centre de MONTREUX - CH

**Moyenne : 69 sorties d'engin par an**

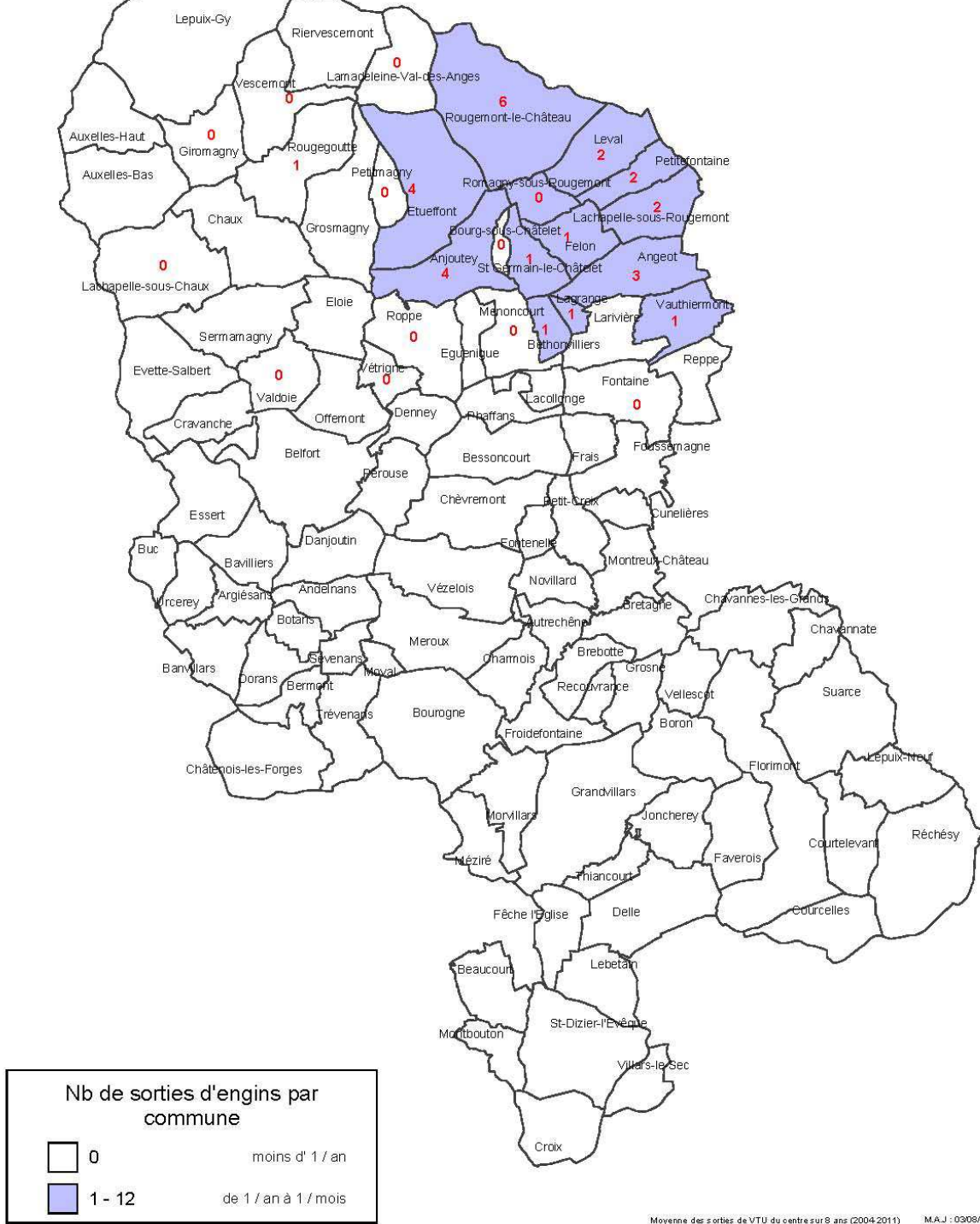


Moyenne des sorties de VTU du centre sur 8 ans (2004-2011) MAJ : 03/08/12



## Nombre de VTU Centre de ROUGEMONT - CH

**Moyenne : 48 sorties d'engin par an**



Moyenne des sorties de VTU du centre sur 8 ans (2004-2011) MAJ : 03/08/12

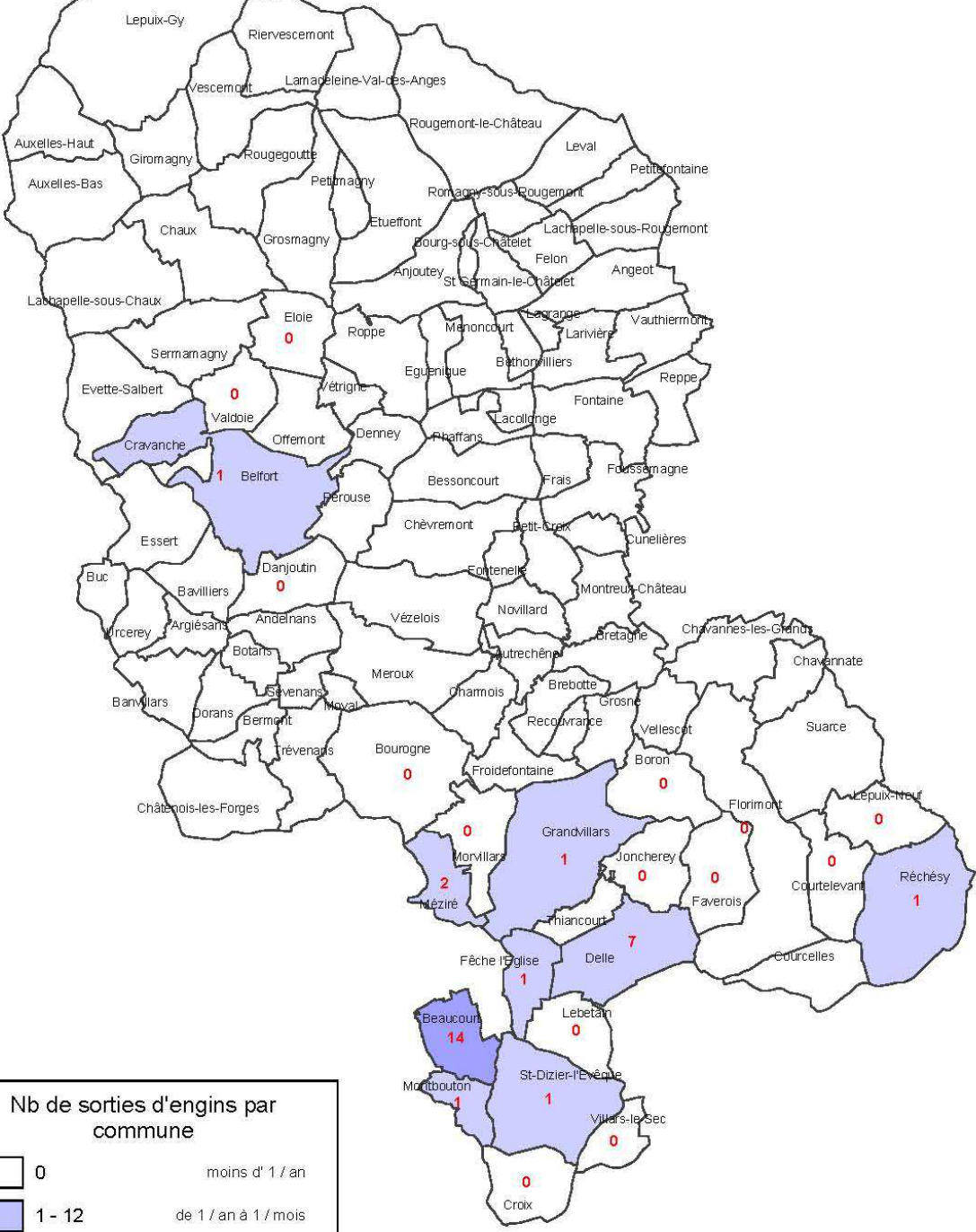






# Nombre d'Echelles Centre de BEAUCOURT

**Moyenne : 31 sorties d'engin par an**

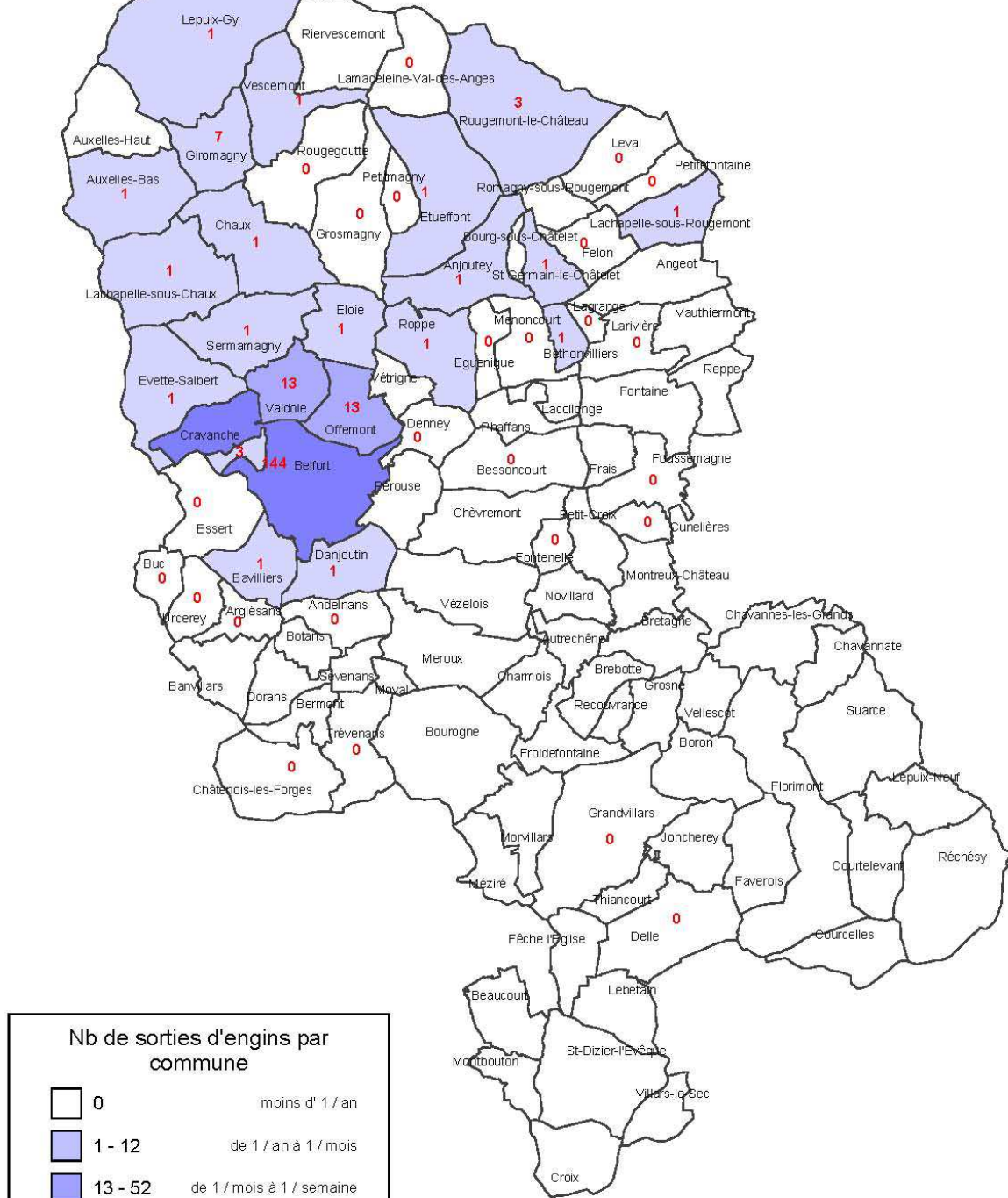


Moyenne des sorties d'EPA, EPC ou EPSA du centre sur 8 ans (2004-2011) MAJ : 03/08/12



## Nombre d'Echelles Centre de BELFORT NORD

**Moyenne : 201 sorties d'engin par an**

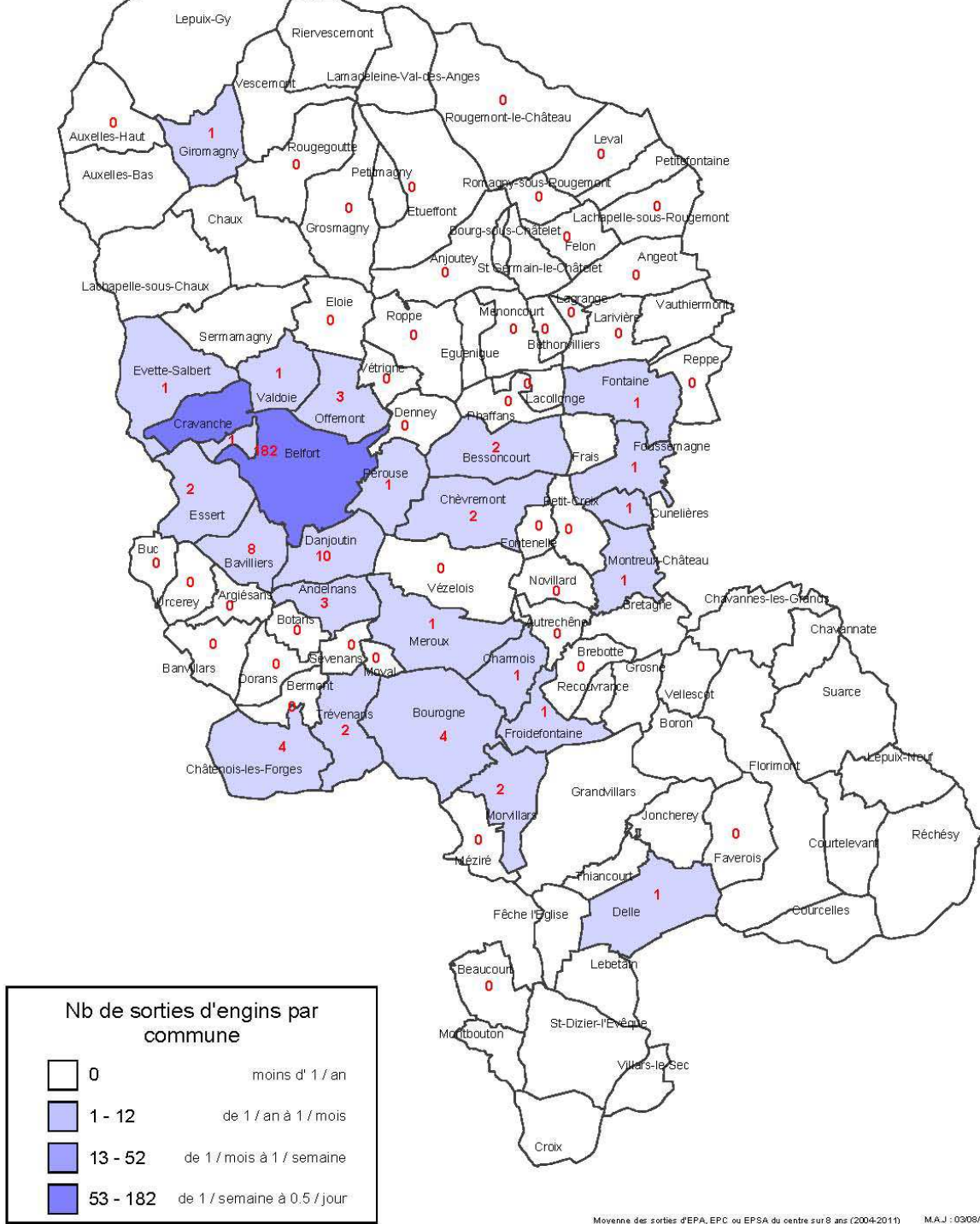


Moyenne des sorties d'EPA, EPC ou EPSA du centre sur 8 ans (2004-2011) MAJ : 03/08/12



## Nombre d'Echelles Centre de BELFORT SUD

**Moyenne : 241 sorties d'engin par an**

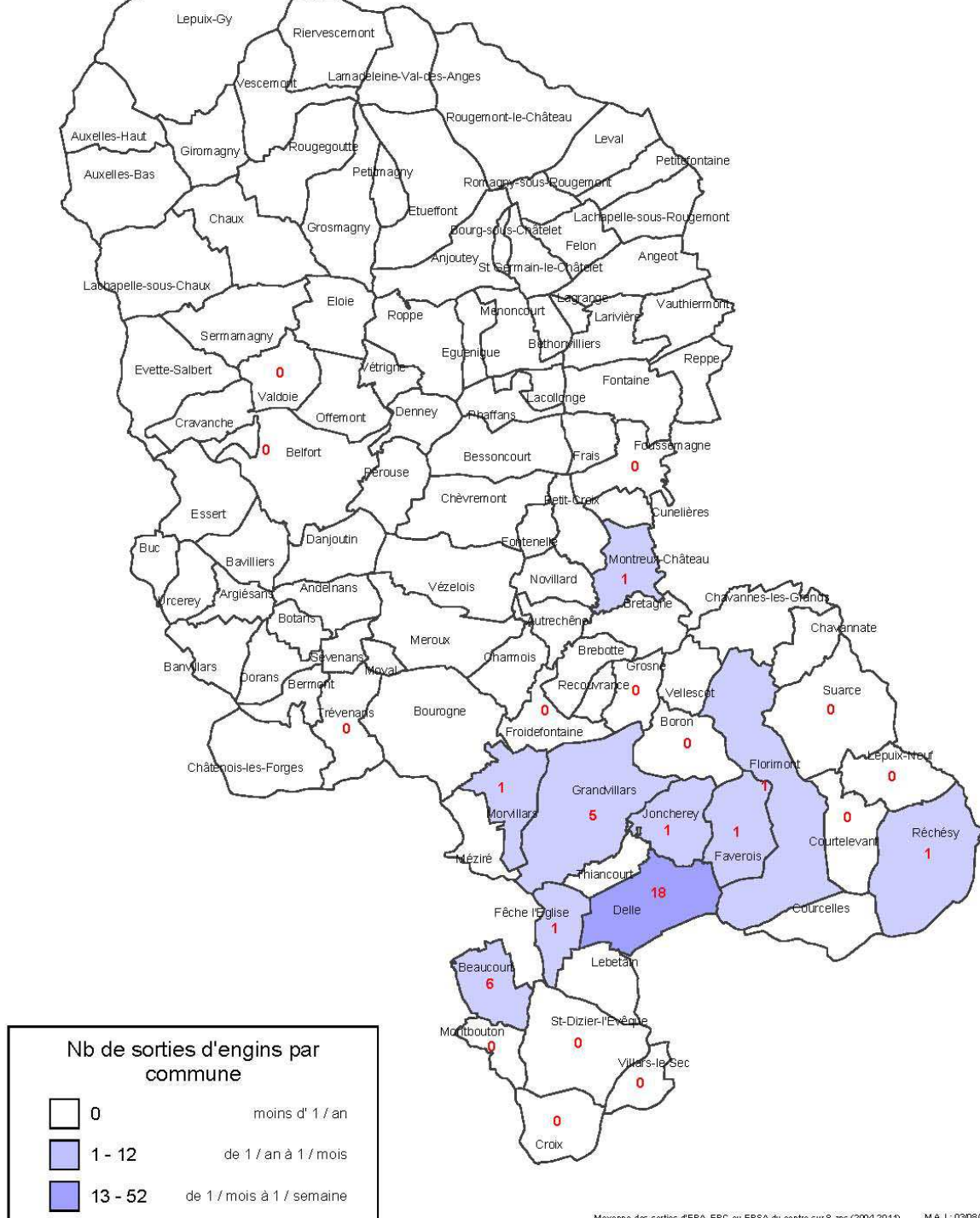






## Nombre d'Echelles Centre de DELLE

Moyenne : 38 sorties d'engin par an



Moyenne des sorties d'EPA, EPC ou EPSA du centre sur 8 ans (2004-2011) MAJ : 03/08/12

## VII Analyse des simultanités de sorties de secours

### A Eléments de cadrage de la notion de simultanités

Au-delà du type d'évènement contre lequel les sapeurs-pompiers doivent faire face, (qui caractérise la nature des moyens à prévoir), il convient d'estimer en quelle quantité ces moyens sont nécessaires pour absorber le niveau de leur sollicitation. Il s'agit donc d'avoir une approche en termes de simultanités d'évènements. En effet, si plusieurs évènements de même nature se produisent sur des périodes qui se chevauchent, alors il est nécessaire de disposer d'autant de moyens redondants.

Compte tenu du caractère polyvalent des équipages, il convient d'aborder l'étude des simultanités d'évènements à la fois pour les engins sollicités, mais également pour les effectifs quelque soit l'engin avec lequel ils interviennent.

La démarche consiste à se baser sur la réalité des évènements passés et d'en faire une extrapolation sur le futur proche. Afin d'éviter toute minimisation des besoins futurs, compte tenu que l'activité augmente régulièrement, seule l'analyse des trois dernières années (2009 – 2010 – 2011) est prise en compte. Cela permet d'avoir une idée très précise des besoins, au moins pour un futur proche (quelques années).

Enfin, l'analyse n'a de sens que si elle porte sur un périmètre géographique délimité. Il s'agit en effet de connaître les besoins opérationnels sur une zone donnée. Il convient donc d'étudier les besoins pour chacun des secteurs de 1<sup>er</sup> appel ou pour l'amalgame de plusieurs secteurs lorsque c'est pertinent. C'est en effet le cas sur l'agglomération dont la couverture repose d'une part sur chacun des deux centres de secours de Belfort, mais aussi sur leur engagement combiné.

En revanche, l'analyse de l'activité d'un centre donné n'est pas pertinente pour connaître le bon dimensionnement d'un secteur, au mieux, cela donnerait une image de sa sollicitation. En effet, un centre peut-être fréquemment engagé sur d'autres secteurs et à l'inverse, un secteur peut être fréquemment couvert par le centre de 2<sup>ème</sup> appel.

Seuls les engins courants sont étudiés pour ce qui concerne les matériels. Ils sont pris sur la fonction pour laquelle ils ont été sollicités, afin de prendre en compte la multiplicité des engins du SDIS. Ainsi, le CCR est compté comme FPT. Le FPTSR est lui aussi compté comme FPT sur les incendies et comme moyen SR (secours routier) sur les accidents de circulation. Un décompte particulier global sur cet engin spécifique est également réalisé pour tenir compte de sa polyvalence.

Les calculs sont reproduits sous la forme de tableaux tels que suivants. Les tableaux donnés en exemple ci-après représentent l'activité sur tout le département, comme s'il s'agissait d'un secteur unique d'intervention.

ENGINS CS 1er appel Start

Zone	Nb evts simult.	0. VSAV			0. FPT			0. VTU			0. Echelle			0. SR			1. FPTSR		
		Nb moy actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy actuel	Durée simul. H	Durée rupture H
Tous secteurs	1		2440	1 541		956	211		1199	268		376	24		240	6		843	81
	2		1032	509		168	43		208	60		22	2		6	0		80	1
	3		364	144		35	8		40	20		2	1					1	0
	4		107	37		6	1		12	8		1	0					0	-0
	5		29	8		1	0		5	4									
	6		6	1		0	0		2	2									
	7		1	0		0	0		1	1									
	8		0	0					0	1									
	9		0	0					0	1									
	10								0	1									
	11								0	1									
	12								0	1									
	13								0	1									
	14								0	1									
	15								0	0									
	16								0	0									
	17								0	0									
	18								0	0									

L'interprétation est la suivante :

La colonne « Nb evts simult. » donne le niveau de sollicitation au regard duquel une fréquence va être caractérisée. Par exemple, la ligne contenant la valeur « 3 » dans cette colonne indique 3 engagements simultanés d'engins.



La colonne « Durée simul. H » quantifie la simultanéité en heures (durée moyenne sur 1 an). Par exemple : il y a en moyenne 364 heures par an pendant lesquelles il y a exactement 3 VSAV engagés simultanément.

La colonne « Durée rupture H » quantifie la durée pendant laquelle en moyenne sur le secteur étudié, le besoin en engins est supérieur au nombre d'engins donné. Par exemple, pour tout le département, pendant 144 heures en moyenne par an, le nombre de VSAV nécessaires serait supérieur à 3.

### Tous secteurs

Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h
1	3,7	5,8
2	117,2	177,8
3	504,2	641,2
4	265,4	250,6
5	77,3	172,8
6	311,3	355,0
7	108,4	197,8
8	80,0	146,8
9	118,7	219,0
10	71,0	125,2
11	42,9	102,9
12	63,9	115,1
13	40,8	80,1
14	26,2	63,6
15	29,6	59,9
16	19,1	42,5
17	15,3	37,2
18	18,9	32,9
19	12,0	26,7
20	11,1	22,2
21	8,4	17,7
22	9,0	13,9
23	6,2	12,2
24	4,8	11,2
25	5,2	7,5

Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h
26	4,3	6,7
27	2,5	6,4
28	4,7	4,7
29	2,2	4,0
30	3,3	3,1
31	2,3	3,5
32	1,5	2,1
33	1,9	2,2
34	1,3	1,8
35	0,9	1,3
36	0,6	1,3
37	1,1	1,1
38	0,4	0,5
39	0,6	0,5
40	0,6	0,3
41	0,3	0,3
42	0,2	0,4
43	0,2	0,1
44	0,2	0,1
45	0,2	0,3
46	0,2	0,1
47	0,2	0,1
48	0,0	0,1
49	0,2	0,1
50	0,0	0,0
51	0,1	0,1
52	0,0	0,0

Concernant la simultanéité d'engagement des sapeurs-pompiers, le tableau intègre deux tranches horaires (jour et nuit) et s'interprète comme suit :

Par exemple, l'intersection entre la ligne « 3 » avec la colonne « 19h > 8h » signifie que sur cette tranche horaire, il y a eu en moyenne 504,2 heures par an d'engagement simultané de 3 agents.

Le corollaire de ce tableau est le suivant. Il donne le résultat en termes d'heures de rupture. Ainsi, à la même intersection apparaît le nombre « 1 376,1 » qui signifie que sur la tranche horaire correspondant à la nuit, pendant 1 376,1 heures en moyenne par an, il y a besoin de plus de trois agents.

Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h	Total	Nb agents simult.			
				19h->8h	8h->19h	Total	
1	1 997,5	2 973,4	4 970,9	26	26,3	34,8	61,1
2	1 880,3	2 795,6	4 675,9	27	23,9	28,4	52,3
3	1 376,1	2 154,4	3 530,5	28	19,1	23,7	42,9
4	1 110,7	1 903,8	3 014,5	29	16,9	19,8	36,7
5	1 033,3	1 731,0	2 764,4	30	13,6	16,7	30,3
6	722,0	1 376,0	2 098,0	31	11,4	13,1	24,5
7	613,6	1 178,2	1 791,8	32	9,9	11,1	20,9
8	533,6	1 031,3	1 565,0	33	7,9	8,9	16,8
9	415,0	812,3	1 227,3	34	6,7	7,1	13,7
10	343,9	687,2	1 031,1	35	5,8	5,7	11,5
11	301,0	584,3	885,3	36	5,2	4,4	9,6
12	237,1	469,2	706,3	37	4,2	3,4	7,5
13	196,3	389,1	585,4	38	3,8	2,9	6,7
14	170,1	325,6	495,7	39	3,2	2,4	5,6
15	140,5	265,6	406,1	40	2,6	2,0	4,7
16	121,4	223,1	344,5	41	2,3	1,7	4,0
17	106,1	185,9	292,0	42	2,1	1,3	3,4
18	87,2	152,9	240,2	43	1,9	1,2	3,1
19	75,2	126,3	201,5	44	1,7	1,0	2,7
20	64,1	104,1	168,2	45	1,5	0,8	2,3
21	55,7	86,4	142,1	46	1,3	0,7	2,0
22	46,7	72,5	119,2	47	1,1	0,6	1,7
23	40,6	60,2	100,8	48	1,1	0,5	1,6
24	35,8	49,0	84,8	49	0,9	0,4	1,3
25	30,6	41,5	72,1	50	0,9	0,4	1,3
				51	0,8	0,4	1,1
				52	0,7	0,3	1,1

## B Simultanités d'évènements sur l'agglomération belfortaine

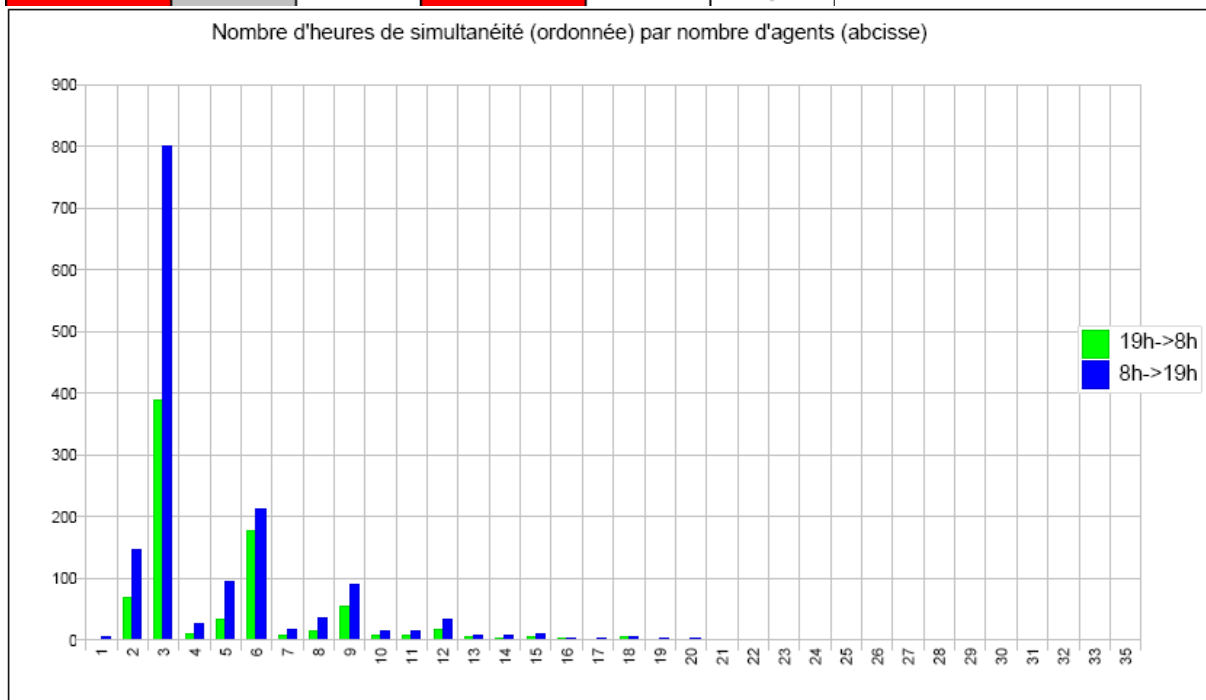
### B.1 Secteur de Belfort sud

#### - Simultanités d'engins

Zone	Nb evts simult.	0. VSAV		0. FPT		0. VTU		0. Echelle		0. SR		1. FPTSR							
		Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H						
BELFORT SUD	1		1429	253		377	38		510	38		136	5		86	0		380	21
	2		222	31		32	6		35	3		4	0		0	0		21	0
	3		25	6		6	0		3	0		0	0					0	0
	4		5	1		0	0		0	0									
	5		1	0															

- Simultanités d'agents

Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h			
1	1,3	5,6			
2	67,6	145,8			
3	389,2	800,1			
4	8,7	26,4			
5	33,9	94,4			
6	177,0	211,8			
7	8,2	15,8			
8	13,4	36,8			
9	53,9	89,3			
10	7,0	13,6			
11	6,9	15,5			
12	17,7	34,4			
13	5,3	7,0			
14	2,5	7,8			
15	5,2	8,8			
16	2,5	3,9			
17	1,4	3,3	<b>26</b>	0,2	0,8
18	4,0	5,1	<b>27</b>	0,2	0,2
19	1,1	2,1	<b>28</b>	0,1	0,4
20	0,8	1,9	<b>29</b>	0,2	0,9
21	1,1	1,5	<b>30</b>	0,3	
22	1,5	0,5	<b>31</b>	0,1	0,1
23	0,1	1,0	<b>32</b>		0,3
24	0,2	0,6	<b>33</b>		0,0
25	0,5	0,2	<b>35</b>		0,0





- Heures de rupture pour les agents

Nb agents simult.	19h->8h		Total	
	19h->8h	8h->19h		
1	811,0	1 530,3	2 341,3	
2	743,4	1 384,4	2 127,8	
3	354,2	584,3	938,5	
4	345,4	558,0	903,4	
5	311,5	463,5	775,1	
6	134,5	251,7	386,3	
7	126,3	236,0	362,3	
8	112,9	199,2	312,1	
9	59,0	109,9	168,8	
10	52,0	96,3	148,2	
11	45,1	80,8	125,8	
12	27,4	46,4	73,8	
13	22,1	39,3	61,4	
14	19,6	31,6	51,1	
15	14,4	22,8	37,1	
16	11,8	18,9	30,7	
17	10,4	15,6	26,1	
18	6,5	10,6	17,0	
19	5,4	8,5	13,8	
20	4,6	6,6	11,2	
21	3,5	5,1	8,6	
22	2,0	4,6	6,6	
23	1,9	3,6	5,5	
24	1,6	3,0	4,6	
25	1,1	2,8	3,9	
	<b>Nb agents simult.</b>	<b>19h-&gt;8h</b>	<b>8h-&gt;19h</b>	<b>Total</b>
26	0,9	2,0	2,9	
27	0,7	1,8	2,5	
28	0,6	1,3	1,9	
29	0,4	0,5	0,9	
30	0,1		0,1	
31	0,0	0,4	0,4	
32		0,1	0,1	
33		0,0	0,0	
35		-0,0	-0,0	
	<b>Somme :</b>	<b>3 230,1</b>	<b>5 719,9</b>	<b>8 950,0</b>

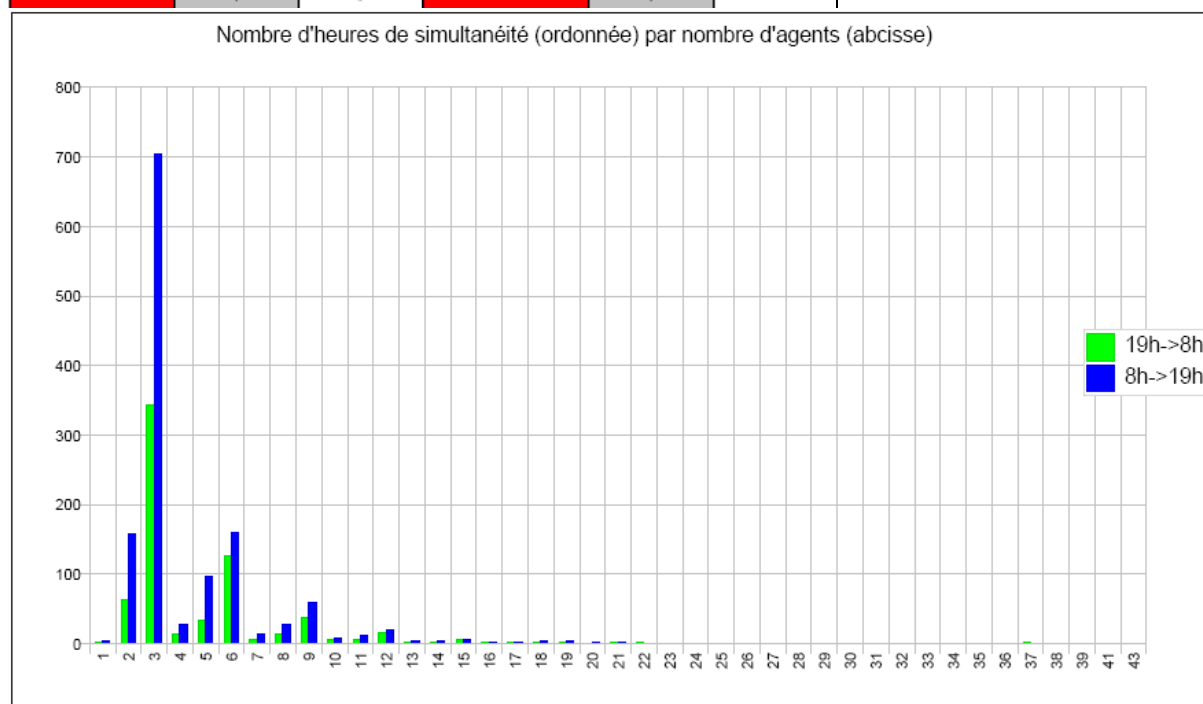
B.2 Secteur de Belfort nord

- Simultanités d'engins

Zone	Nb evts simult.	0. VSAV			0. FPT			0. VTU			0. Echelle			0. SR			1. FPTSR		
		Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H
BELFORT NORD	1		1269	185		283	37		457	22		117	6		44	0		307	17
	2		166	19		30	7		20	2		6	0		0	0		17	0
	3		18	1		5	1		2	-0									
	4		1	0		1	-0												

- simultanités d'agents

Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h			
1	2,8	4,8			
2	64,1	158,8			
3	343,6	703,6			
4	13,9	28,3			
5	32,7	96,5			
6	126,2	159,2			
7	6,2	14,2			
8	14,3	27,5			
9	37,2	58,3			
			Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h
10	5,5	8,9	26	0,9	0,1
11	5,1	11,8	27	0,3	0,0
12	15,7	20,2	28	0,5	0,2
13	2,7	3,5	29	0,5	0,0
14	1,7	4,1	30	0,4	0,1
15	5,2	5,5	31	0,2	0,1
16	1,3	2,7	32	0,7	
17	2,4	2,1	33	0,8	
18	2,6	3,5	34	0,3	
19	1,3	3,4	35	0,2	
20	0,9	2,4	36	0,1	0,1
21	1,3	1,1	37	1,2	
22	1,4	0,9	38	0,2	
23	0,6	1,0	39	0,1	
24	0,5	0,5	41	0,1	
25	0,8	0,6	43	0,1	



- Heures de rupture pour les agents

Nb agents simult.	19h->8h		8h->19h		Total		
	19h->8h	8h->19h	19h->8h	8h->19h			
1	693,7	1 319,3	2 013,0				
2	629,6	1 160,5	1 790,1				
3	286,0	456,9	742,9				
4	272,1	428,5	700,6				
5	239,4	332,1	571,5				
6	113,2	172,9	286,1				
7	107,0	158,6	265,7				
8	92,7	131,2	223,9				
9	55,6	72,9	128,4	26	5,6	0,5	6,1
10	50,0	64,0	114,0	27	5,3	0,5	5,8
11	44,9	52,2	97,1	28	4,8	0,3	5,1
12	29,3	32,0	61,2	29	4,3	0,3	4,6
13	26,6	28,5	55,1	30	3,9	0,2	4,2
14	24,9	24,4	49,3	31	3,7	0,1	3,9
15	19,6	18,9	38,6	32	3,0		3,0
16	18,3	16,3	34,6	33	2,2		2,2
17	15,9	14,2	30,1	34	2,0		2,0
18	13,3	10,7	24,0	35	1,7		1,7
19	12,0	7,2	19,2	36	1,6	-0,0	1,6
20	11,1	4,8	15,9	37	0,4		0,4
21	9,8	3,7	13,4	38	0,3		0,3
22	8,4	2,8	11,1	39	0,2		0,2
23	7,8	1,8	9,6	41	0,1		0,1
24	7,3	1,3	8,6	43	-0,0		-0,0
25	6,5	0,7	7,1	Somme :	2 834,5	4 518,1	7 352,6

B.3 Ensemble des secteurs de Belfort nord et sud

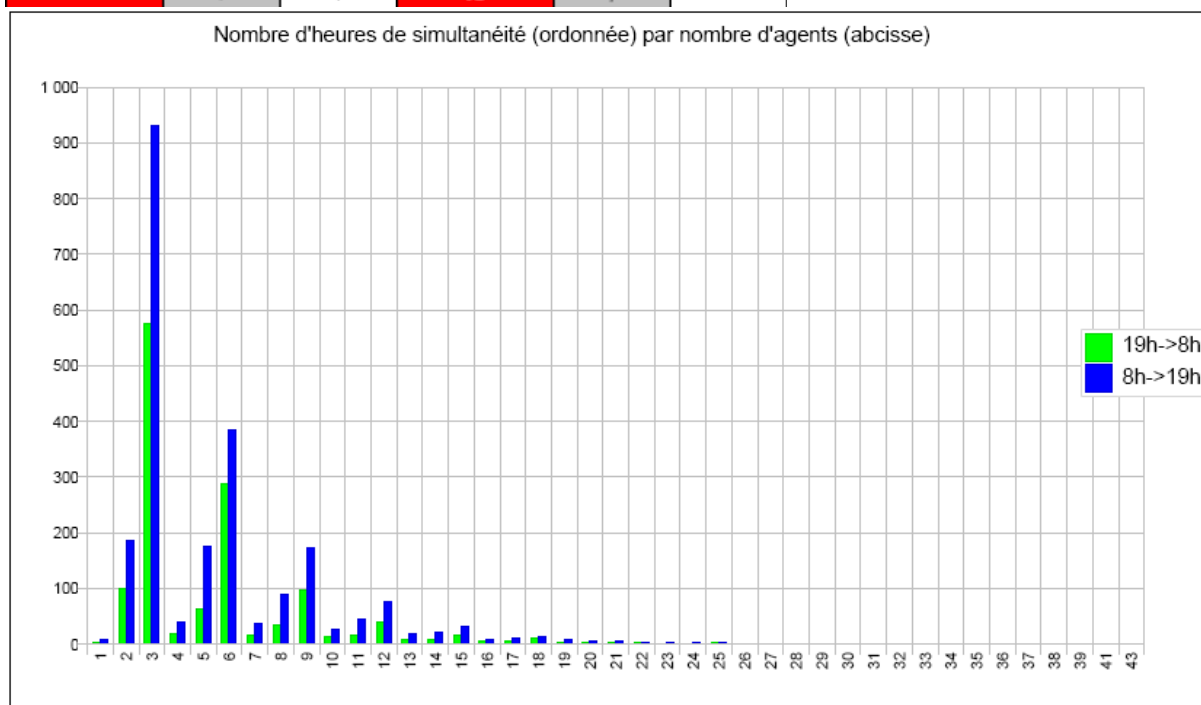
- Simultanités d'engins

Zone	Nb evts simult.	0. VSAV			0. FPT			0. VTU			0. Echelle			0. SR			1. FPTSR		
		Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H
BELFORT AGGLO	1		2039	714		616	91		871	104		248	13		129	1		650	52
	2		573	140		76	15		94	10		13	0		1	0		52	0
	3		117	23		13	2		9	1		0	0					0	0
	4		21	3		2	0		1	0									
	5		2	0		0	0		0	-0									
	6		0	0															



- Simultanités d'agents

Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h			
1	3,5	7,1			
2	100,1	186,5			
3	575,3	932,2			
4	19,5	38,6			
5	64,2	175,5			
6	288,5	385,0			
7	15,4	36,1			
8	34,0	89,1			
9	97,4	172,3			
10	12,5	27,3	Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h
11	17,1	45,2	26	1,2	1,3
12	39,5	75,3	27	0,6	0,7
13	8,8	18,9	28	0,7	0,9
14	7,5	20,7	29	0,9	1,5
15	16,5	30,6	30	1,0	0,2
16	4,8	8,9	31	0,4	0,4
17	5,6	11,9	32	0,5	0,7
18	10,3	14,1	33	1,0	0,2
19	3,1	7,8	34	0,2	0,1
20	3,1	6,8	35	0,4	0,1
21	3,8	5,3	36	0,1	0,1
22	2,8	2,5	37	1,2	
23	1,1	3,3	38	0,4	
24	1,4	2,1	39	0,1	
25	1,8	2,0	41	0,1	
			43	0,1	



- Heures de rupture pour les agents

Nb agents simult.	- Heures de rupture pour les agents		Total	Nb agents simult.	- Heures de rupture pour les agents		Total
	19h->8h	8h->19h			19h->8h	8h->19h	
1	1 342,8	2 303,9	3 646,6				
2	1 242,7	2 117,3	3 360,0				
3	667,5	1 185,1	1 852,6				
4	647,9	1 146,6	1 794,5				
5	583,8	971,1	1 554,9				
6	295,3	586,1	881,4				
7	279,9	550,1	830,0				
8	245,9	460,9	706,8				
9	148,6	288,6	437,1	26	7,8	4,7	12,5
10	136,0	261,3	397,4	27	7,2	4,0	11,2
11	119,0	216,1	335,1	28	6,5	3,1	9,6
12	79,5	140,8	220,3	29	5,6	1,7	7,2
13	70,7	121,9	192,6	30	4,6	1,5	6,1
14	63,2	101,2	164,4	31	4,2	1,1	5,3
15	46,7	70,5	117,2	32	3,7	0,4	4,0
16	41,9	61,7	103,6	33	2,7	0,2	2,9
17	36,3	49,8	86,1	34	2,5	0,2	2,6
18	25,9	35,7	61,7	35	2,0	0,1	2,1
19	22,9	27,9	50,8	36	1,9	-0,0	1,9
20	19,8	21,1	40,9	37	0,7		0,7
21	16,0	15,8	31,8	38	0,3		0,3
22	13,2	13,3	26,6	39	0,2		0,2
23	12,2	10,1	22,2	41	0,1		0,1
24	10,8	7,9	18,7	43	0,0		0,0
25	9,0	5,9	14,9	Somme :	6 227,2	10 787,9	17 015,1

**C Simultanéité d'évènements sur les autres secteurs**

En dehors de l'agglomération de Belfort, l'étude des simultanités peut être limitée au secteur de Delle. En effet, le dimensionnement pour Delle, s'il est suffisant à l'unité du moyen étudié, est valable également pour les autres secteurs de moindre activité.

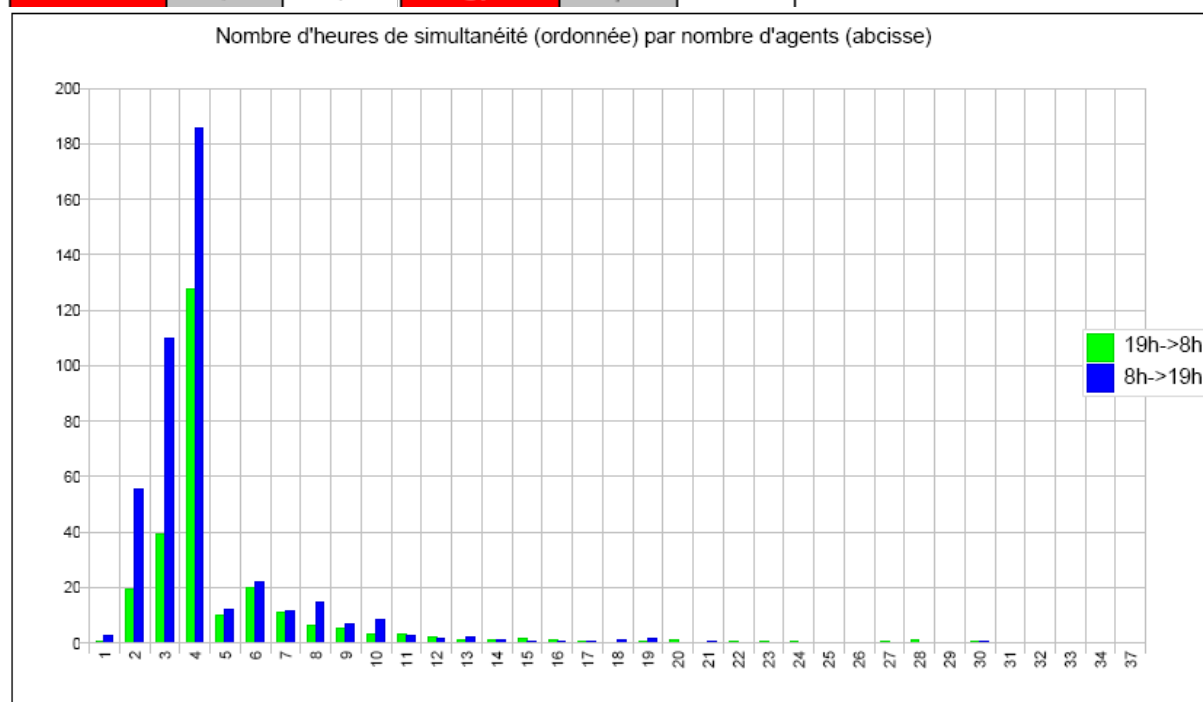
**C.1 Secteur de Delle**

- Simultanéités d'engins

Zone	Nb evts simult.	0. VSAV			0. FPT			0. VTU			0. Echelle			0. SR			1. FPTSR		
		Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H
DELLE	1		502	32		74	15		111	5		38	1		24	0		81	1
	2		28	4		12	3		5	0		1	-0		0	0		1	0
	3		3	1		3	0		0	-0									
	4		0	1															
	5		1	0															

- Simultanités d'agents

Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h		Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h
1	0,9	2,6		26	0,2	0,2
2	19,4	55,6		27	0,4	0,2
3	39,4	109,6		28	1,0	0,3
4	127,8	185,6		29	0,0	0,0
5	9,8	11,9		30	0,7	0,5
6	20,1	22,0		31	0,2	0,0
7	10,9	11,5		32	0,3	0,3
8	6,4	14,9		33	0,2	0,1
9	5,5	7,0		34	0,1	
10	3,1	8,4		37	0,0	
11	3,0	2,8				
12	2,1	1,9				
13	0,9	2,1				
14	0,9	1,1				
15	1,8	0,7				
16	1,0	0,5				
17	0,4	0,4				
18	0,3	1,1				
19	0,4	1,4				
20	1,4	0,3				
21	0,1	0,9				
22	0,4	0,0				
23	0,6	0,2				
24	0,4	0,3				
25	0,2	0,2				





- Heures de rupture pour les agents

Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h	Total		Nb agents simult.	19h->8h	8h->19h	Total
1	259,1	441,9	701,0					
2	239,7	386,3	626,0					
3	200,3	276,6	477,0					
4	72,6	91,0	163,6					
5	62,7	79,2	141,9					
6	42,7	57,2	99,9					
7	31,8	45,7	77,5					
8	25,5	30,8	56,3					
9	20,0	23,9	43,9					
10	16,9	15,4	32,3					
11	13,9	12,7	26,6					
12	11,8	10,8	22,6					
13	10,9	8,7	19,6					
14	10,0	7,6	17,6					
15	8,2	6,9	15,1		26	2,9	1,5	4,4
16	7,1	6,4	13,5		27	2,5	1,3	3,8
17	6,8	6,1	12,8		28	1,5	1,0	2,5
18	6,5	5,0	11,5		29	1,5	0,9	2,4
19	6,1	3,6	9,6		30	0,8	0,5	1,3
20	4,7	3,3	8,0		31	0,5	0,5	1,0
21	4,6	2,4	7,1		32	0,3	0,1	0,4
22	4,2	2,4	6,6		33	0,1	-0,0	0,1
23	3,6	2,2	5,8		34	0,0		0,0
24	3,2	1,9	5,1		37	0,0		0,0
25	3,0	1,7	4,7		Somme :	1 085,6	1 535,7	2 621,3

C.2 Secteur de Delle dans l'hypothèse d'une fermeture de Grandvillars

Dans l'hypothèse d'une fermeture du CS Grandvillars, le CS Delle serait concerné par le transfert de la moitié environ du secteur actuel de Grandvillars. Il convient dans ce cas de vérifier l'impact en termes de simultanités.

Dans cette hypothèse également le dimensionnement pour Delle, s'il est suffisant à l'unité du moyen étudié, reste valable également pour les autres secteurs de moindre activité.

- Simultanités d'engins

Zone	Nb evts simult.	0. VSAV			0. FPT			0. VTU			0. Echelle			0. SR		
		Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H	Nb moy. actuel	Durée simul. H	Durée rupture H
DELLE sans GVS	1		556	43		86	17		137	7		41	1		31	0
	2		38	5		14	3		6	0		1	-0		0	0
	3		4	1		3	0		0	-0						
	4		0	1												
	5		1	0												

- Simultanités d'agents

Les calculs de simultanéité sur les engins démontrent le faible impact par rapport au secteur de Delle avec Grandvillars, rendant inutile les calculs différenciés sur les effectifs.

# CHAPITRE 3 : ANALYSE DES RISQUES PARTICULIERS

## I Les risques naturels

On appelle risque naturel toute menace découlant de phénomènes géologiques ou atmosphériques aléatoires. Dans cette étude, les dommages considérés comme importants affectent les personnes et les biens. Ce risque n'est pas obligatoirement la conséquence d'un phénomène exclusivement naturel mais peut être lié à l'activité humaine. Il présente également la particularité d'être la source mais également la cible ; les dommages affectant donc l'environnement.

On regroupe sous le terme des risques naturels :

- avalanches,
- mouvements de terrain,
- séismes,
- inondations,
- événements climatiques,
- feux de forêts/broussailles.

Chaque risque possède trois aspects qu'il convient d'étudier :

- l'événement en lui-même,
- sa localisation,
- ses conséquences.

### A Avalanches

Le département étant classé en moyenne montagne, dispose d'une partie accessible au tourisme aussi bien durant la **période hivernale** (ski alpin, ski de randonnée, ski de fond, snowpark, chiens de traîneau...) que durant la **période estivale** (randonnée, escalade...).

#### A.1 Événement

Une coulée de neige est définie comme l'écoulement d'une masse de neige sur une pente.

Une avalanche est définie comme une chute soudaine et brutale de neige qui se détache d'une pente. Elle peut être sous la forme de plaque, de neige poudreuse, de neige humide, avec des vitesses et des effets plus ou moins importants.

En période hivernale, les quantités de neige observées et attendues, associées à un vent souvent fort au niveau du Ballon, peuvent provoquer des coulées de neige ou des avalanches dans les pentes raides du massif Vosgiens. Un autre élément déclencheur de ce genre de phénomène peut être le radoucissement.

#### A.2 Localisation

Le retour d'expérience de ces dernières années permet de mettre en évidence que, si les risques sont présents en période hivernale pour les activités pratiquées en dehors des zones sécurisées, les conséquences sont principalement localisées au niveau de la RD 465.

#### A.3 Conséquences

Les conséquences sont de deux ordres :

- Une ou plusieurs personnes ensevelies ou touchées. Le SDIS 90 dispose de l'unité GRIMP dont les missions comprennent la prise en compte spécifique des interventions en montagne. Dans le cas de difficultés d'accès, des moyens spécifiques pourraient être nécessaires (hélicoptère de la Sécurité Civile).

- Coupure de la RD 465. Cet axe de communication à cheval entre les départements du Territoire de Belfort, des Vosges et du Haut-Rhin a été fermé à plusieurs reprises à titre préventif, principalement en raison des risques de coulées de neige. Hormis les personnes bloquées sur la RD 465 en raison d'une coulée de neige, le Ballon possède à son sommet plusieurs auberges et refuges, pouvant être isolés lors de conditions climatiques exceptionnelles.

## **B Mouvements de terrain**

Le département est classé en moyenne montagne et comporte des zones de mouvements de terrains localisées.

### **B.1 Evénement**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, ayant deux origines :

- naturelle (fonte des neiges, séismes, nature des sols..),
- humaine (terrassment, carrières, mines, fuites sur réseaux...).

### **B.2 Localisation**

Le risque est principalement issu du risque d'effondrement minier : une ancienne activité minière dans le département engendre des risques de mouvements de terrain, principalement en raison des anciens puits de mines. Bien loin des affaissements spectaculaires en Lorraine ou en Ile de France, cela concerne les communes du nord du département pour l'essentiel.

On distingue deux types de mines :

- les mines polymétalliques (cuivre, plomb, argent..) : principalement concentrées au nord et à l'est de Giromagny
- les mines de fer : principalement concentrées sur le secteur de Belfort, entre Châtenois les Forges et Eguenigue

Un recensement mené par le BRGM a répertorié les anciennes mines et carrières, ainsi que les cavités naturelles présentes sur les communes du département.

<b>Ville</b>	<b>Nombre de sites</b>
Andelnans	4
Auxelles-Haut	10
Bavilliers	2
Beaucourt	1
Belfort	1
Bermont	1
Botans	2
Chavanatte	1
Courcelles	2
Cravanche	4
Croix	16
Delle	3
Essert	2
Montbouton	2
Morvillars	1
Rechesy	3
Saint-dizier-l'évêque	2
Urcerey	1
Villars-le-sec	1

Recensement des cavités naturelles et anthropiques



### B.3 Conséquences

Les mouvements de terrain peuvent être :

- lents et continus : affaissements, tassements par retrait, fluage, retrait ou gonflement ...
- rapides et discontinus : effondrement, chute de pierres, éboulements ...

En-dehors du risque d'effondrement dû à l'ancienne activité minière, il convient également de relever des phénomènes de création de dolines (effondrement sur cours d'eau souterrain en milieu karstique) sur les secteurs de Bavilliers (Vallée de la Douce) et de Courcelles.

Etant classé en moyenne montagne, le risque concerne également les secteurs à proximité du Ballon, en raison de nombreuses falaises et pentes abruptes qui s'y trouvent.

- Les principales zones à risques sont connues et répertoriées. Le risque est pris en compte dans les plans d'occupation des sols mais également dans les Plans Communaux de Sauvegarde des communes concernées.
- Dans le cas d'un affaiblissement d'une structure (maison particulière, immeuble, industrie, édifice), voir d'un effondrement, le SDIS 90 dispose de moyens dont les missions comprennent la recherche de personnes ensevelies et l'étalement de structures.

### C Séismes

#### C.1 Evénement

Le séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, créant des failles et se traduisant par des vibrations du sol, transmises aux bâtiments. Un séisme se caractérise par son foyer, son épicerentre, sa magnitude et son intensité.

#### C.2 Localisation

L'ensemble du Territoire de Belfort est classé à **ismicité modérée** (niveau 3), à l'exception des cantons de Beaucourt et Delle, classés à **ismicité moyenne** (niveau 4). Situé à proximité immédiate de plusieurs régions d'activité sismique, en particulier la région bâloise, le sud de l'Alsace et la région de Lure à Thaon-les-Vosges.

Historiquement, les principaux séismes ayant touché le Territoire de Belfort ou la région Nord-Est :

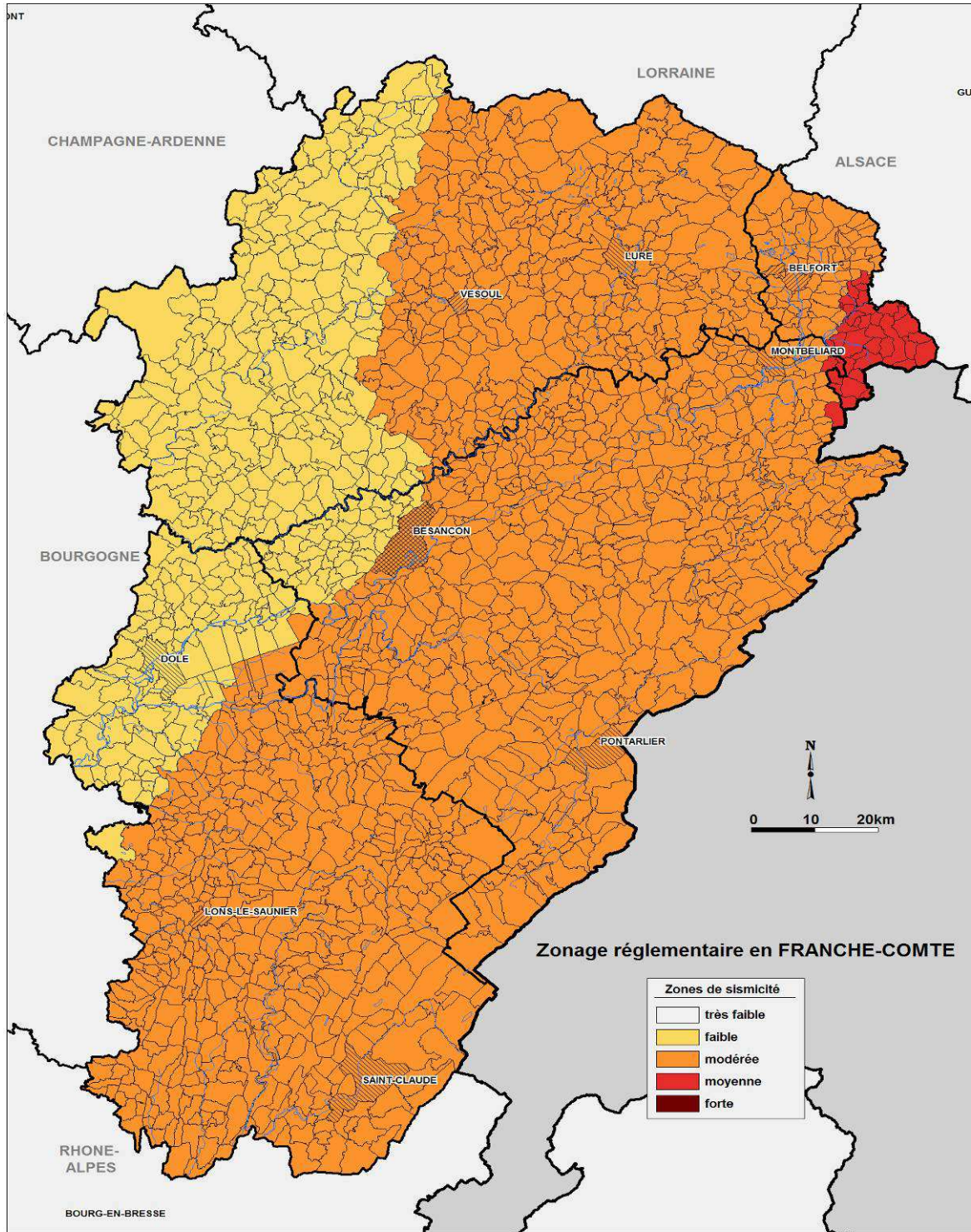
- 1356 : destruction de la ville de Bâle (300 morts dans la ville, 1 000 à 2 000 morts dans l'ensemble de la région)
- 1980, 1981, 1985 et 2005 : Mulhouse
- 1984, 1985, 2003 : sud des Vosges
- 22 février 2003 : séisme de magnitude 5,4 avec un épicerentre situé à Rambervillers (88), soit à 80 km au nord de Belfort.
- 23 février 2004 : séisme de magnitude 5,1, avec un épicerentre situé à Roulans (25), soit à 60 km au sud-ouest de Belfort

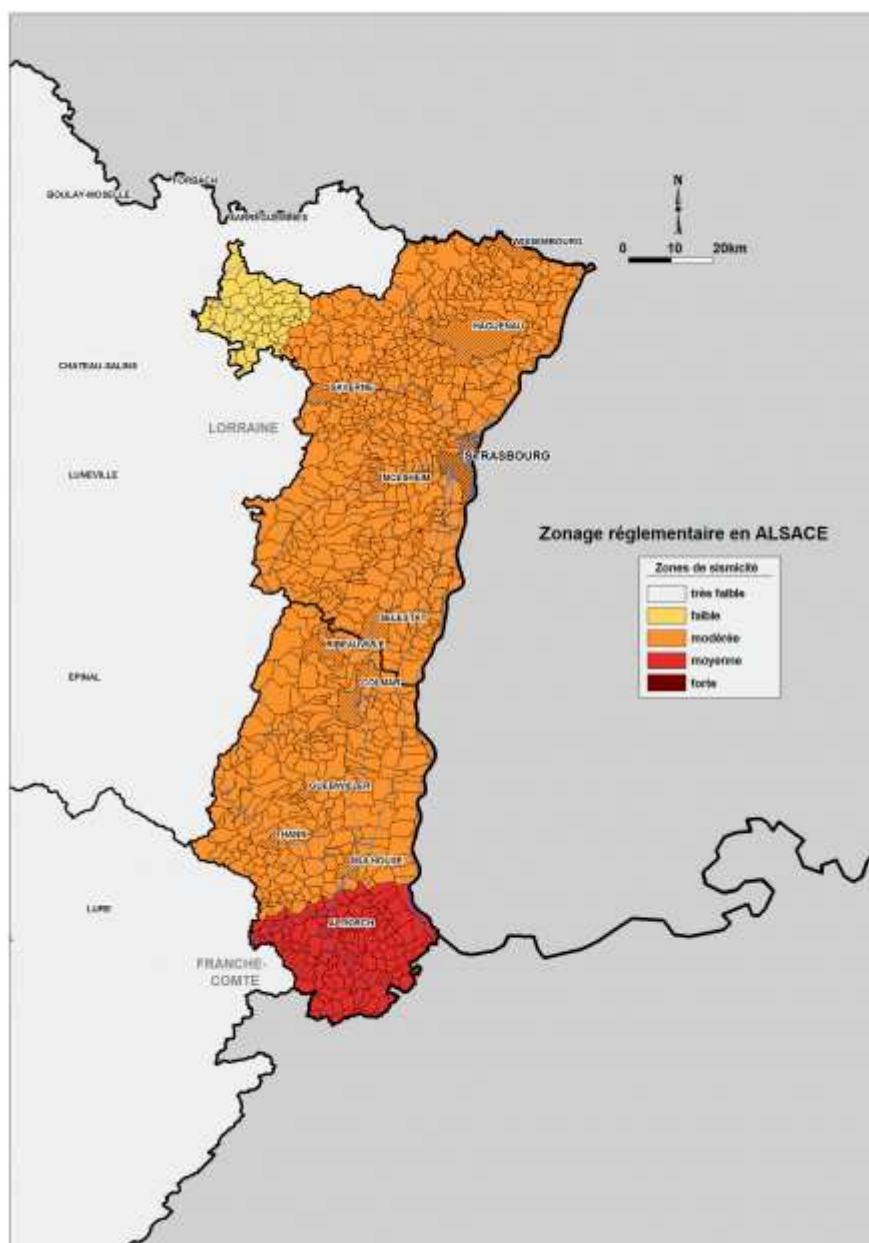
4 communes du Territoire de Belfort ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle suite au séisme de 2003 :

- Froidefontaine
- Giromagny
- Offemont
- Valdoie









### C.3 Analyse du risque et mesures de Prévention

Bien que n'étant pas dans une zone de forte sismicité, le séisme de Bâle nous rappelle que le Territoire de Belfort n'est pas à l'abri d'un tremblement de terre destructeur.

Les préjudices sont de deux ordres :

- **préjudices humains,**
  - directs : principalement en raison à l'effondrement des structures et les mouvements de terrains associés,
  - indirects : rupture de canalisation de gaz, incendies,
- **préjudices matériels, économiques, sociaux,**
  - destruction des infrastructures,
  - détérioration des bâtiments,
  - détérioration des outils de production,
  - rupture des réseaux (eau, gaz, électricité).

Depuis le 1<sup>er</sup> août 1993, tous les bâtiments où s'exerce une activité humaine doivent respecter des **normes de construction parasismique**. Cette réglementation ne concerne les habitations qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 1994.



## D Inondations

### D.1 Evénement

Les inondations des terrains sont liées à la montée rapide ou progressive des eaux, dans un secteur donné. Ce sont des événements liés à un changement climatique météorologique brutal.

Elles sont engendrées par 3 facteurs :

- le débordement des cours d'eau,
- la saturation des réseaux d'évacuation des eaux,
- la saturation des terres.

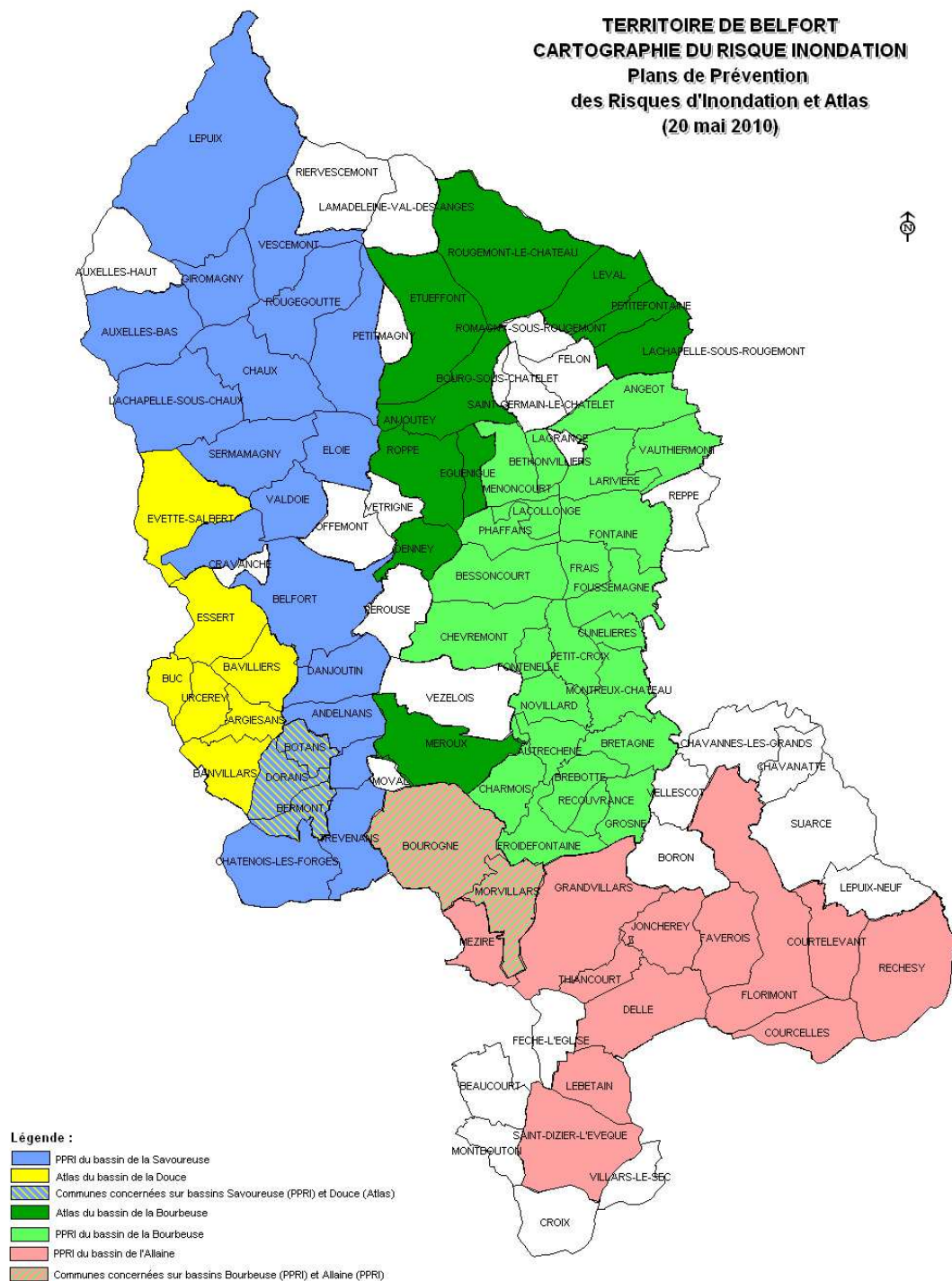
### D.2 Localisation

Les risques d'inondations dans le Territoire de Belfort sont très variables de part leur rythme et leur intensité.

3 bassins sont concernés : Savoureuse, Bourbeuse et Allaine, et font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (anciennement PPRI).

- Bassin de l'Allaine : Bourogne, Courcelles, Courtelevant, Delle, Faverois, Florimont, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Méziré, Morvillars, Réchésy, St Dizier-l'Evêque, Thiancourt.
- Bassin de la Bourbeuse : Angeot, Autrechêne, Bessoncourt, Béthonvilliers, Bourogne, Brebotte, Bretagne, Charmois, Chèvremont, Cunelières, Fontaine, Fontenelle, Fousse-magne, Frais, Froidefontaine, Grosne, Lacollonge, Larivière, Menoncourt, Montreux-Château, Morvillars, Novillard, Petit-Croix, Phaffans, Recouvrance, Vauthiermont.
- Bassin de la Savoureuse : Andelnans, Auxelles-bas, Belfort, Bermont, Botans, Châtenois-les-Forges, Chaux, Danjoutin, Dorans, Eloi, Giromagny, Grosmagny, Lachapelle-sous-Chaux, Lepuix-Gy, Rougegoutte, Sermamagny, Sévenans, Trévenans, Valdoie, Vescemont.

**TERRITOIRE DE BELFORT  
CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION  
Plans de Prévention  
des Risques d'Inondation et Atlas  
(20 mai 2010)**



0 5km

SD CARTEO (DEM PARIS 1999)  
CARTE 00530  
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES





### D.3 Analyse du risque et mesures de prévention

Pour le Territoire de Belfort, les crues sont liées à la fonte du manteau neigeux (période de redoux) associée à des pluies continues.

Le risque inondation est pris en compte sur le département à travers différentes mesures :

- information des élus et des populations,
- définition de zones d'interdiction ou de prescriptions lors des constructions (définis dans le PPRN),
- surveillance des cours d'eau : Joncherey, Froidefontaine, Giromagny et Belfort,
- atlas des zones inondables : Bourbeuse, Douce,
- plan zonal et départemental,
- aménagement de bassins écrêteurs du cours de la Savoureuse et de ses affluents (et rédaction d'un PPI),
- aménagement de digues : Giromagny, Roppe et Leval,
- consignes opérationnelles SDIS 90.

### D.4 Rupture de digue, barrage

Une inondation brusque et importante peut se réaliser en cas de brèche dans une digue de protection sur des enjeux humains et matériels. Le recensement fait apparaître 3 ouvrages :

- Bassin de Champagney

Construit en 1882 sur le territoire de la commune de Champagney (Haute-Saône), d'une superficie de 107 ha, sa retenue est de 13 millions de m<sup>3</sup> et sa digue d'une hauteur de 41 mètres.

Selon une étude réalisée en 2002 (SOGREAH n° 840092), les conséquences d'une rupture de la rigole avale n'occasionnerait aucun dégât dans le Territoire de Belfort.

- Bassin d'écrêtement des crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise

Malgré une évolution de la réglementation en matière de sécurité des ouvrages hydrauliques (Décret du 11 février 2007 et arrêté du 29 février 2008), la série de bassins de rétention ne relève pas de la catégorie des barrages :

« Structure s'opposant au passage de l'eau et résistant à la poussée », « ouvrage capable de retenir l'eau », d'une capacité du réservoir de 15 millions de mètres cubes et d'une hauteur de 20 mètres.

Suite à la rupture de la digue d'Eloie en décembre 2001 et la neutralisation des ouvrages, une remise en état des bassins d'écrêtement (arrêté Préfectoral du 15 décembre 2008) a été réalisée. Dans le cadre du projet, 2 études de dangers ont été réalisées.

Avec ses 1,8 millions de mètres cubes et ses 4 à 6 mètres de haut, le préfet a cependant souhaité l'élaboration d'un PPI, comme le permet l'article 2 du décret précité.

L'étude de dossier présentant le temps de propagation de l'onde pour les communes exposées, il convient pour le SDIS d'identifier les enjeux humains et économiques et de mettre en œuvre une couverture et une réponse opérationnelle adaptées.

- Digue de la ZAC de l'Allaine (commune de Delle)

D'une hauteur de 1,79 m, pour la protection d'une population comprise entre 10 et 1 000 habitants, le projet devrait débuter le 31 décembre 2012.

## E Événements climatiques

Le Territoire de Belfort, placé dans sa majeure partie entre deux zones montagneuses (Vosges et Jura), a un climat de type semi-continentale : les hivers connaissent parfois des périodes rigoureuses et les étés peuvent connaître des épisodes de chaleur ou orageux.

Le département a connu plusieurs événements climatiques paroxysmiques tels que les pluies verglaçantes, les tornades et les tempêtes, la fonte rapide de la neige (Ballon d'Alsace), la canicule... Les données accumulées ces dernières années par les services météorologiques nous permettent de mieux appréhender ces différents phénomènes.

### E.1 Événements liés au vent

Les vents dominants dans le Territoire de Belfort sont la bise (Nord-est) et le vent du Sud / Sud-ouest. Le nombre de jours par an avec vent violent, c'est-à-dire lorsque les rafales dépassent 57 km/h est de 55 jours.

Le département a été frappé ces dernières années par plusieurs tempêtes :

- 1955 : record national de vitesse du vent en plaine, sur Belfort (252 km/h)
- août 1988 : tornade
- décembre 1999 : tempête Lothar (140 - 160 km/h)
- juillet 2001 : vents violents, évacuation du site du Malsaucy (Eurockéennes)
- décembre 2011 : tempête Joachim (140 km/h)

### E.2 Événements liés à la température

- Généralités

Le Territoire de Belfort jouit d'un climat semi-continentale, influencé par le couloir formé entre les Vosges et le Jura qui canalise les vents.

Le printemps est marqué par une succession de périodes de froid et de redoux accompagnées de fortes variations de température.

L'été connaît également de fortes variations de température avec des températures assez chaudes en plaine pouvant dépasser les 30°C.

Suite à un automne court, souvent marqué par des pluies abondantes, l'hiver est caractéristique du climat semi-continentale : hivers relativement rudes avec une température moyenne proche de 0°C et de la neige en plaine, alternant avec des périodes de redoux.

Moyenne de janvier	Moyenne de Juillet	Moyenne annuelle
0,1°C	18,4°C	9-9,5°C

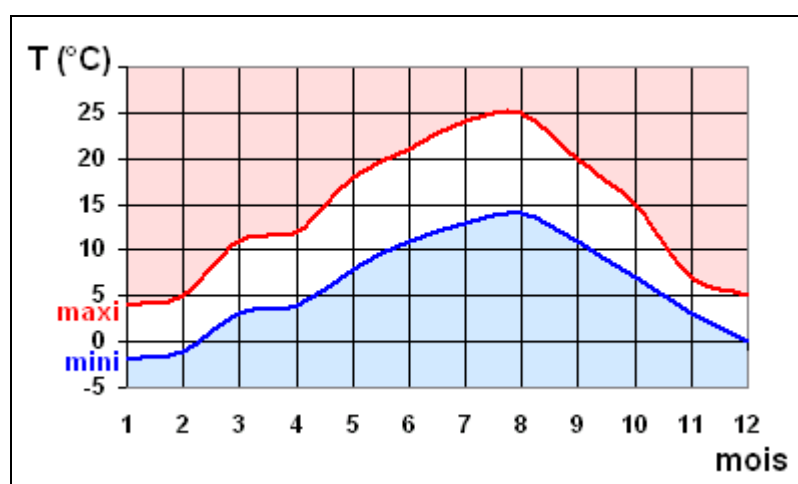


Diagramme de la température moyenne pour le Territoire de Belfort  
Données météo-France

- Vagues de froid

Du fait de son climat, le département est marqué régulièrement par des épisodes météorologiques liés au froid : neige, pluies verglaçantes, vague de froid.

- Nombre de jours par an avec des températures négatives : 83 jours, avec des risques de gelées tardives jusqu'au 15 mai.
- Nombre de jours par an avec gel permanent : 23 jours.
- Nombre de jours par an avec neige : 35 jours.

Parmi les événements climatiques importants :

- Novembre 1923 : tempête de glace.
- Février 1978 : verglas.
- Décembre 1993 : vague de froid.
- Janvier 2012 : vague de froid.

Le risque touche tout le département avec, en particulier, les pluies verglaçantes qui peuvent affecter le déplacement des services de secours. Les communes, le service des routes du conseil général et l'APRR disposent d'équipements spécialisés leur permettant de dégager rapidement les axes routiers mais également d'intervenir en préventif lors de alertes météorologiques.

- Canicule

L'ensoleillement sur Belfort est de l'ordre de 1 800 heures/an. Du fait du climat semi-continentale, les périodes de fortes chaleurs estivales peuvent affecter la végétation et la rendre vulnérable aux feux. Les températures moyennes en été sont de l'ordre de 18,4°C.

La France a connu une canicule exceptionnelle en août 2003 occasionnant 19 490 morts (INSERM) sur l'ensemble du territoire national et des températures supérieures à 40°C.

### E.3 La pluviométrie

Les données météorologiques relatives à la pluviométrie sont données ci-dessous mais l'analyse du risque liée à de fortes précipitations est donnée dans le chapitre « Inondations ».

- Jours de pluie : environ 176 jours/an
- Précipitations annuelles : 1 092 mm
- Précipitations neigeuses : 34 jours/an

### E.4 Orages

Apportés principalement par les vents d'Ouest/Sud-ouest, les orages apportent des chutes de grêles, des vents violents.

Orages : 25 jours/an

Le retour d'expérience fait apparaître les épisodes orageux survenus en 2001 et en 2012 lors des Eurockéennes.

### E.5 Feux de forêts, feux de broussailles

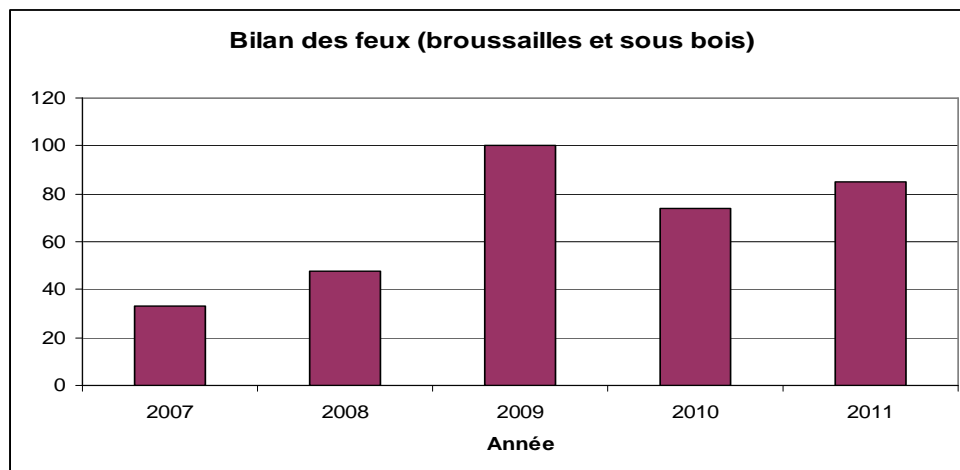
Trois types de végétation sont à prendre en compte dans le cas des incendies :

- les broussailles
- les cultures
- les parcelles boisées

Broussailles et cultures

Les feux relatifs aux deux premiers types de végétations (broussailles et cultures) sont liés aux aléas climatiques (humidité, température et vent) et trouvent principalement leur cause dans des actes volontaires (écobuage), de négligence ou de malveillance.

Chaque année, les sapeurs-pompiers interviennent pour des feux de broussailles :



Forêts

La structure du peuplement est la suivante :

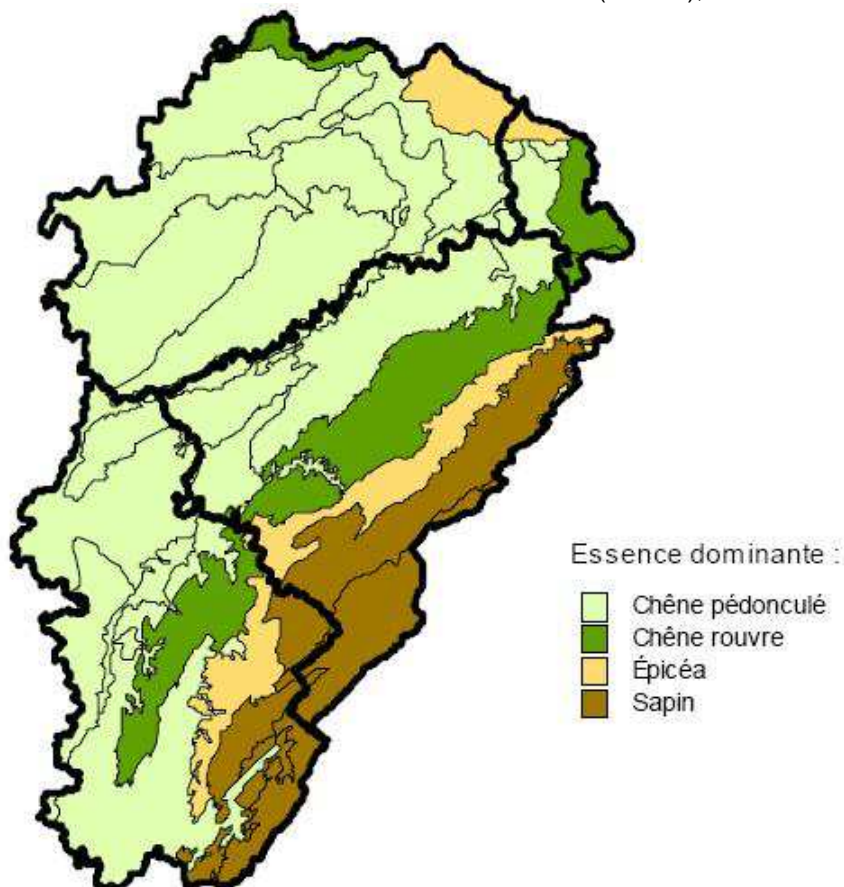
- 34 % futaie feuillue
- 31 % mélange futaie-taillis (feuillus dominants)
- 20 % futaie résineuse
- 15 % taillis

Source : IFN

Le département du Territoire de Belfort est classé à **risques limités** en ce qui concerne le risque des feux de forêts.

Cependant, des conditions climatiques exceptionnelles en été peuvent entraîner des risques importants pour les massifs forestiers :

août 1976 : feux de forêts dans le massif Ardennais (300 ha), nécessitant l'engagement de canadiens.



## II Les risques technologiques

Les risques technologiques se rapportent aux risques liés aux activités humaines, principalement à l'activité industrielle. Ces risques mettent en œuvre des moyens et des procédures pouvant dépasser les procédures et les moyens opérationnels classiques, et porter atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Chargée de l'application de la réglementation (Code de l'Environnement), la DREAL assure le suivi et le contrôle de ces activités industrielles ou agricoles, génératrices de nuisances ; des activités classées en plusieurs catégories :

- Non classement
- Déclaration
- Autorisation

L'analyse du risque réalisé en France entre 1992 et 2011 sur les événements survenus dans les installations classées permet de mettre en évidence que les incendies représentent les accidents les plus fréquents (64 %) et touchent principalement le secteur agricole.

Les catégories étudiées sont :

- Risque industriel (dépôts hydrocarbures, chimie)
- Explosifs et munitions
- Déchets industriels
- Risque agricole
- Silos
- Grands entrepôts
- Energie (électricité, gaz)
- TMD (route, ferré, pipeline)

### A SEVESO

Le département comporte 3 installations classées soumises à la réglementation « SEVESO ».

- 1 SEVESO AS (avec servitudes) :
  - Antargaz commune de Bourogne (stockage et distribution de gaz inflammables liquéfiés)
- 2 SEVESO Seuil bas :
  - Beauseigneur commune de Froidefontaine (stockage de produits toxiques, très toxiques, de liquides et de solides inflammables...),
  - Bolloré Energie commune de Meroux (stockage de liquides inflammables).

### B Dépôts d'hydrocarbures (liquides et liquéfiés)

#### B.1 Dépôts d'hydrocarbures liquides

- **Belfort :**
  - ALSTOM Power : stockage de 650 m<sup>3</sup> FOD
  - GE Energy : dépôt de 250 m<sup>3</sup> de FOD
- **Meroux :**
  - Bolloré Energie : établissement classé SEVESO seuil bas possédant un dépôt de 9 480 m<sup>3</sup> de FOD
- **Valdoie :**
  - BBI Peintures (ex Sigma-Coatings) : dépôt de 1 835 m<sup>3</sup> de liquides inflammables
- **Chèvremont :**
  - Trapil (dépôt OTAN) : dépôt de 10 800 m<sup>3</sup> (4 × 2 700 m<sup>3</sup>) de kérozène, supercarburant, naphta dans des cuves semi-enterrées
- **Delle :**
  - Von Roll Isola : dépôt de 287 m<sup>3</sup> de liquides inflammables.



En marge des industries, nous noterons également la présence de stocks d'hydrocarbures au 1<sup>er</sup> RA (quartier Ailleret) : 120 m<sup>3</sup> de gasoil et 300 m<sup>3</sup> de FOD.

#### B.2 Dépôt d'hydrocarbures liquéfiés (GPL)

- **Bourogne :**
- ANTARGAZ

Réservoir enterré de 400m<sup>3</sup> de propane  
Etablissement classé SEVESO AS.

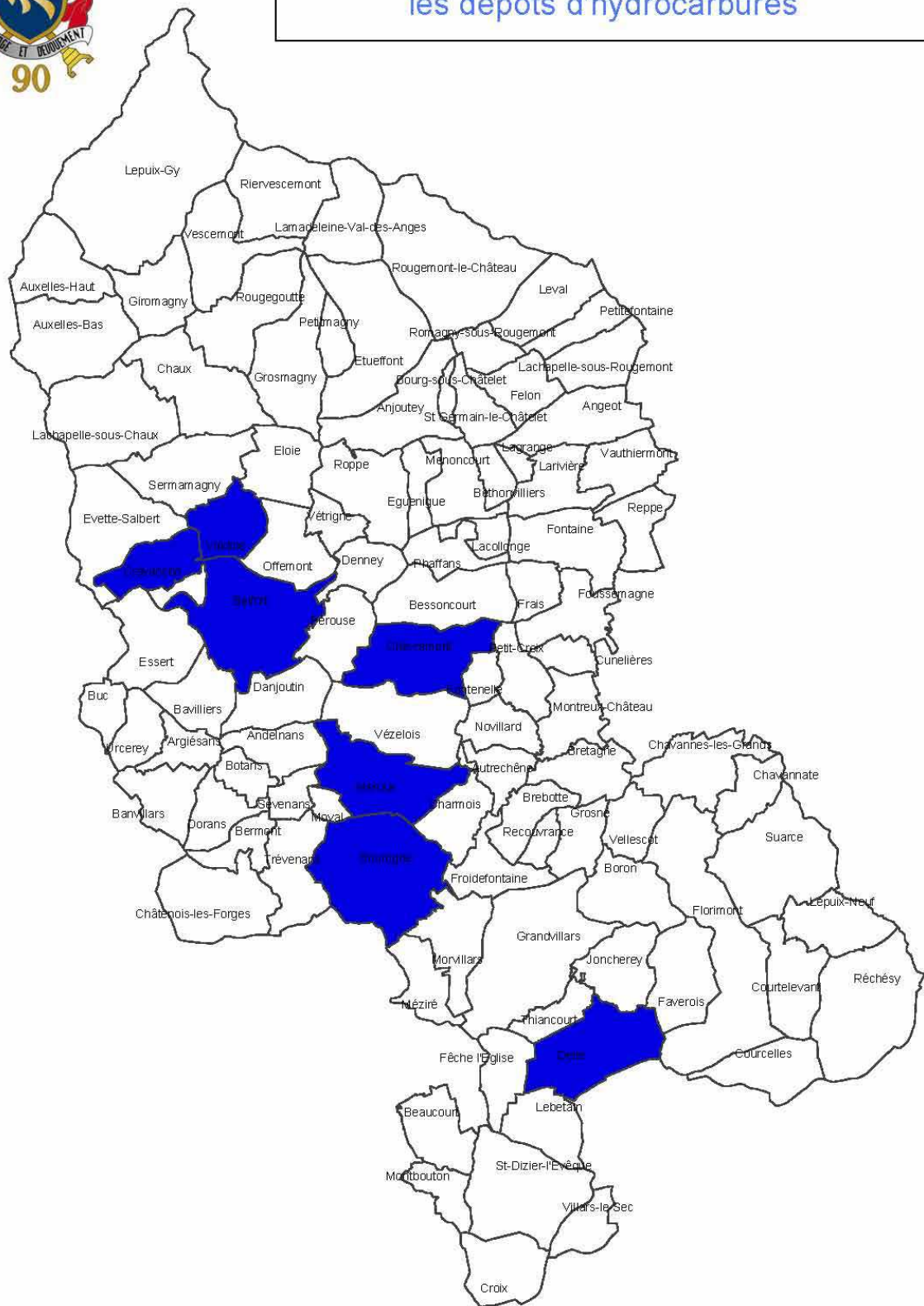
Les principaux risques pour la population et les biens sont l'explosion (UVCE, BLEVE), l'incendie et la toxicité.

Chacun de ces dépôts fait l'objet d'un POI et d'un plan ETARE. Certains des POI prévoient dans les moyens externes, les moyens matériels et humains du SDIS 90.

Il est à noter que le nombre de ces dépôts a diminué depuis le SDACR 2005.



## Risque industriel : les dépôts d'hydrocarbures



MAJ : 28/09/12

## C Industries à caractère chimique

Sous cette rubrique sont recensées toutes les industries qui, de par leur nature ou les produits qu'elles emploient ou stockent, présentent un risque à caractère chimique : toxicité, émanation, pollution, explosion, corrosivité, incendie. Les produits sont divers : chlore, ammoniac, acides, bases...

Le risque est diffus dans le département en raison de la diversité de leurs applications (traitement de surface, traitement de l'eau, plasturgie ...).

Auxelles-Bas :

- SICTA, fonderie et usinage de pièces aluminium. Fours électriques, stockage et emploi de gaz inflammables liquéfiés.

Argiésans :

- Société Logissain, produits de dératisation, désinfection, d'entretien et de nettoyage.

Beaucourt :

- Sodex Humbert, traitement de surfaces. Emploi et stockage de substances toxiques (1 tonne), de liquides inflammables et de matières plastiques.
- ALTIA (ex Sonas Automotive), production métallique. Emploi et stockage de gaz inflammables liquéfiés.
- CEB Les Prés, constructions électriques (moteurs). Emploi et stockage de gaz inflammables, vernis, colles, peintures.

Delle :

- EUROCAST, traitement de surfaces. Emploi et stockage de liquides inflammables, de substances toxiques, bains de sels.
- LISI Automotive Former, emploi et stockage de liquides inflammables, de substances toxiques.
- VON ROLL, emploi et stockage de liquides inflammables, vernis, colles, peintures.

Froidefontaine :

- Etablissements Beauseigneur, établissement classé SEVESO Seuil bas. Stockage et/ou préparation de produits toxiques, très toxiques, d'ammoniac, d'acides, de bases, de comburants.

Grandvillars :

- LISI Automotive Former, emploi et stockage de liquides et gaz inflammables, de substances toxiques, d'acides, de bains de trempage, de vernis et peintures.

Morvillars :

- VMC Pêche, emploi et stockage de liquides et gaz inflammables, de substances toxiques, d'acides, de bains de trempage, de vernis et peintures.

Rougegoutte :

- Vistéon Systèmes Intérieurs, emploi et stockage de matières plastiques.

Valdoie :

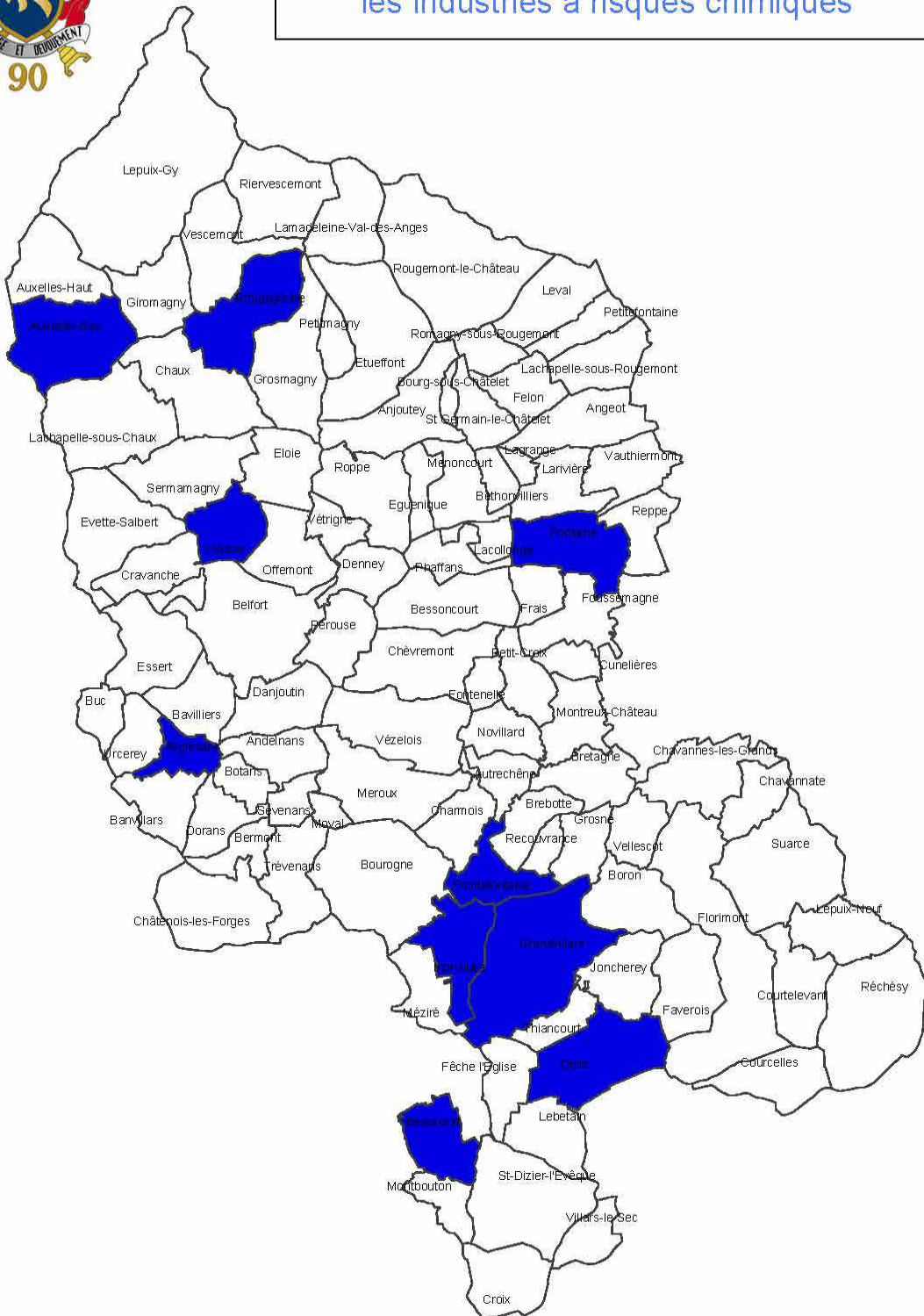
- BBI Peintures

Emploi et stockage de liquides inflammables

Certains de ces établissements ont élaboré un plan d'opération interne et ont fait l'objet d'un ETARE.



## Risque industriel : les industries à risques chimiques



M.A.J. : 28/09/12

## D Industries divers (hors risques chimiques)

**Belfort** : site ALSTOM / GE Energy

**Bourogne** : GE energy

**Valdoie** : Von Roll / SAMCA. Utilisation d'acide sulfurique (4.8 m<sup>3</sup>) et de bicarbonate de soude (29 t) pour la fabrication du papier mica.

Ces sites font l'objet d'un plan ETARE et de manœuvres ponctuelles

## E Industries extractives (houille, lignite, pétrole brut, gaz)

Sans objet pour le département, même si des recherches sont menées dans le sous-sol en Franche-Comté concernant les hydrocarbures.

## F Dépôts d'explosifs et munitions

### F.1 Explosifs civils

Le schéma départemental des carrières du Territoire de Belfort a été approuvé par Monsieur le Préfet le 29 avril 2005. Les carrières ne possèdent pas de stock permanent d'explosifs : elles se font livrer la quantité d'explosif nécessaire à leur activité.

Les carrières en cours d'exploitation sur le Territoire de Belfort :

**Argésians** : carrière LAMBE (validité d'autorisation : 2015)

**Eguenigue** : carrière COLAS EST (validité d'autorisation : 2015)

**Lepuix-gy** : société des CARRIERES DE L'EST (validité d'autorisation : 2022)

**Perouse** : carrière COUROUX (validité d'autorisation : 2013)

**Rougemont le Château** : société des CARRIERES DE L'EST (validité d'autorisation : 2025)

**St Dizier-l'Evêque** : carrière CONCASTRI (validité d'autorisation : 2014)

**St Dizier-l'Evêque** (Champs de la Raye) : LES CARRIERES COMTOISES (validité d'autorisation : 2023)





## F.2 Explosifs militaires

Il y a peu de stockage permanent d'explosifs dans le Territoire de Belfort : dans les unités, ce sont principalement les dépôts de cartouches. Cependant le 1<sup>er</sup> RA stocke des explosifs de classe G (à base de phosphore), ainsi que des explosifs. Un vieux dépôt a récemment été identifié au fort de Bessoncourt avec la découverte d'anciens obus.

A noter la découverte ponctuelle d'obus datant de guerres passées (1870, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> guerre mondiale) lors de travaux sur la voie publique, chez des particuliers ou dans la campagne.

## G Déchets industriels

### G.1 Déchets industriels banals (D.I.B.)

L'Ecopôle de Bourogne (SERTRID) traite les déchets industriels banals. Ils sont assimilés à des déchets « O.M. » (ordures ménagères). Pratiquement, cela correspond au traitement de déchets tels que : plastiques, bois, cartons et ferraille.

### G.2 Déchets industriels spéciaux (D.I.S.)

Sans objet pour le département.

## H Entrepôts phytosanitaires et engrais

**Argésians** : société Logissain

Fabrication de produits phytosanitaires destinés à la destruction des rongeurs, nuisibles du jardin, insectes, ainsi qu'à la fabrication de produits d'entretien et de nettoyage pour les particuliers et les collectivités.

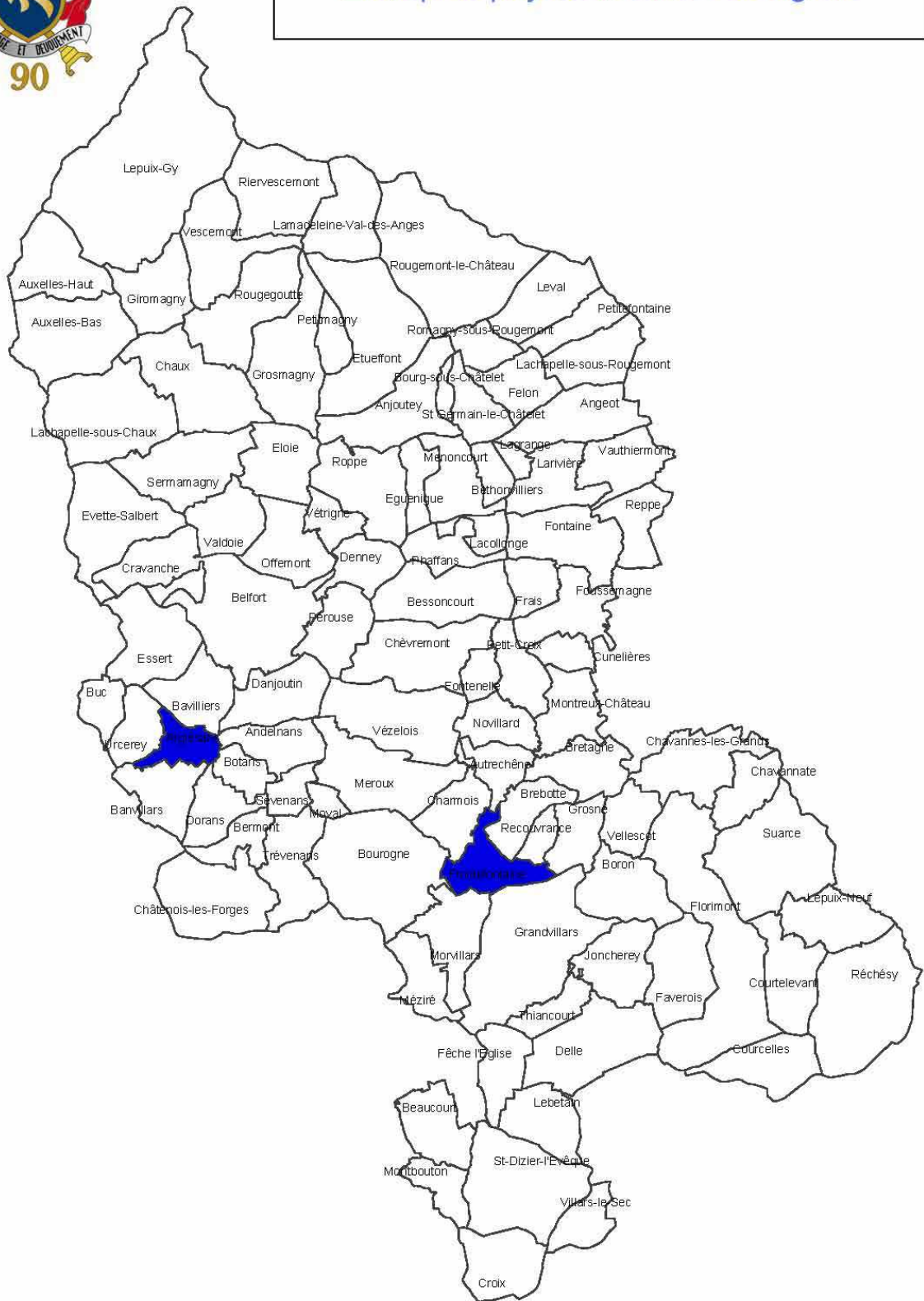
**Froidefontaine** : société Beauseigneur

Activités liés à la chimie et aux produits phytosanitaires. Etablissement classé Seveso seuil bas.

Entreprises auxquelles il convient de rajouter un risque diffus engendré par le stockage temporaire de produits phytosanitaires et d'engrais dans les exploitations agricoles et les coopératives, jardineries. Dans ce cas, se pose le problème de la couverture incendie en milieu rural.



## Entrepôts phytosanitaires et engrais



M.A.J : 28/09/12